

RAPPORT ESG-CLIMAT 2025



Rapport article 29 de la loi Énergie Climat des entités d'assurance de personnes BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES du Groupe

PRO BTP
GROUPE

ASSURÉ POUR DEMAIN

Innover pour faire avancer la profession

PRO BTP est le premier groupe professionnel de protection sociale, au service des entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du BTP et de la Construction. Association loi 1901 à but non lucratif, le Groupe fonctionne selon un mode de gestion paritaire, dirigé par des représentants des employeurs et des salariés du BTP. N'ayant aucun actionnaire à rémunérer, il utilise ses excédents au profit de ses adhérents sous forme d'aides, de services innovants ou d'améliorations de garanties.

PRO BTP mène ainsi une ambitieuse politique d'innovation sociale, qui lui permet d'apporter des solutions efficaces aux besoins spécifiques de la profession. À travers ses investissements, ses dispositifs de solidarité et la Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS, ou encore l'Observatoire Santé PRO BTP, il défend les intérêts de tous ses ressortissants.

Acteur concerné et responsable, PRO BTP est engagé dans la transition écologique et énergétique. Les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont au cœur de la stratégie du Groupe.

Ce rapport « ESG climat » couvre les quatre entités d'assurance de personnes BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES du Groupe PRO BTP conformément :

- ✓ à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 dite « loi Énergie Climat » (LEC), qui se substitue à l'article 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- ✓ au règlement européen (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » ;
- ✓ au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 dit « décret 29 LEC » ;
- ✓ au règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) ;
- ✓ à l'instruction ACPR du 10 janvier 2024 n° 2024-I-01 abrogeant et remplaçant l'instruction n°2022-I-24 du 14 décembre 2022 relative aux rapports publiés par les organismes d'assurance et les Organismes de Retraite Professionnelle Supplémentaire (ORPS). en application de l'article 4 du règlement SFDR et de l'article 29 de la LEC.

Synthèse des résultats 2025

Investisseur engagé

- Taux de participation aux assemblées générales des entreprises cotées du portefeuille : **97 %**
- Taux de féminisation des conseils d'administration des entreprises du portefeuille : **43 %**
- **7,4 millions d'euros** désengagés des secteurs controversés et des énergies fossiles, portant le montant total désengagé à plus de 488 millions d'euros depuis 2019

Investissements à impact

- **Transition Énergétique et Environnementale**
 - ✓ Un portefeuille de **791 millions d'euros** d'investissement dans les infrastructures vertes, la biodiversité, l'immobilier à haute performance énergétique et les technologies dédiées à la transition énergétique
 - ✓ **Une production d'énergies propres** issue des investissements du Groupe de près de **2 500 GWh**, soit l'équivalent de la consommation d'environ **500 000 foyers** français
 - ✓ Un portefeuille de **1 182 millions d'euros d'obligations vertes** dédié au financement de la transition énergétique
- **Action sociale et Santé :**
 - ✓ **469 millions d'euros d'actifs** dédiés à la santé, l'éducation, la défense, l'accès au logement et l'action sociale
 - ✓ **624 millions d'euros d'actifs dédiés à l'action sociale :** Villages vacances, centres médico-sociaux et prêts au logement



SOMMAIRE

A. Démarche générale	6
1. Résumé de la démarche	6
▪ Une politique RSE qui se professionnalise et gagne en impact	6
▪ Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU	6
2. La prise en compte des critères ESG chez PRO BTP	8
▪ Périmètre d'application	8
▪ Une approche adaptée spécifiquement à chaque classe d'actifs	8
▪ Répartition des investissements par institutions au 31 décembre 2025	9
3. Structure des portefeuilles et chiffres clés	9
▪ Périmètre agrégé assurance de personnes	10
▪ BTP-PRÉVOYANCE	10
▪ PRODIGÉO ASSURANCES	11
▪ SAF BTP IARD	11
▪ SAF BTP VIE	12
4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	14
5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG	15
6. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	16
B. Moyens internes	18
1. Organisation RSE	18
2. Sensibilisation et formation aux enjeux RSE	18
▪ Communication interne continue	19
▪ Formations des collaborateurs, des dirigeants et des administrateurs	19
3. Le pilotage par la Direction des Investissements	20
4. La mise en œuvre chez PRO BTP FINANCE	21
▪ Restructuration du pôle ESG et impact sur les comités de la société de gestion	21
▪ Rôle du conseil de surveillance	21
▪ Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)	21
▪ Principes d'investissement responsable	22
C. Gouvernance	23
1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	23
2. Intégration de la durabilité dans les politiques de rémunération	24
3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	24
D. Stratégie d'engagement	25

1.	La politique de vote et d'engagement actionnarial	25
2.	La politique de désengagement et d'exclusion.....	27
	▪ Les exclusions normatives internationales	28
	▪ Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe.....	29
3.	Les investissements à impacts environnementaux	30
4.	La thématique « Action sociale et santé »	31
	▪ Les investissements non cotés dédiés au social et à la santé.....	31
	▪ BTP Résidences Médico-Sociales	31
	▪ BTP Vacances® : une offre vacances solidaire dédiée au BTP	32
	▪ La Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS : un levier d'insertion et de solidarité.....	33
	▪ L'Observatoire Santé PRO BTP : un acteur reconnu au service de la prévention et de l'évolution du système de soins.....	34
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	35
F.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris.....	36
1.	La démarche climat : décarbonation et investissement à impact.....	36
2.	Le bilan carbone du portefeuille.....	37
	▪ Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats.....	37
3.	Alignement avec l'accord de Paris et trajectoire de température des portefeuilles.....	39
4.	Les investissements en actifs à impacts environnementaux.....	41
	▪ Programme de déploiement de <i>green bonds</i>	41
	▪ Fonds d'infrastructures	42
	▪ Fonds de capital investissement.....	43
	▪ Fonds immobiliers.....	43
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	44
H.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	45
1.	Dans la politique de gestion des risques.....	45
	▪ Identification des risques climatiques.....	46
	▪ Feuille de route et perspectives	46
	▪ Perspectives à moyen terme	47
2.	Approche qualitative du risque climatique	47
	▪ Définition et méthodologie	47
	▪ Part des actifs exposés au risque climatique.....	48
	▪ Mitigation du risque climatique	49
3.	Approche quantitative du risque climatique.....	50
	▪ Périmètre et méthodologie	50
	▪ Analyse du risque climatique	52
	▪ Limites méthodologiques de l'exercice de quantification des risques climatiques.....	53
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	54
J.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	55

A. Démarche générale

1. Résumé de la démarche

■ Une politique RSE qui se professionnalise et gagne en impact

Depuis de nombreuses années, PRO BTP mène des actions en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, en cohérence avec sa mission et ses valeurs. Fidèle à sa raison d'être, le Groupe PRO BTP est depuis toujours au service de la profession du BTP et de la Construction.

En 2022, un nouveau cap est franchi : la RSE se structure, se professionnalise et se dote d'un pilotage renforcé. Une stratégie permettant de fédérer et de rendre plus lisibles des actions déjà existantes est créée autour de trois axes clairs : **l'exemplarité de l'entreprise, l'investissement responsable et l'engagement auprès des parties prenantes.**

Mise en œuvre depuis 2022, la démarche gagne progressivement en maturité avec une attention accrue portée à la mesure des impacts et à la gestion des risques ESG. Le bilan annuel de gaz à effet de serre (GES) se fiabilise et se renforce par une méthodologie plus robuste et homogène sur les trois activités du Groupe (assurance, médico-social et vacances).

Cette dynamique de professionnalisation se poursuit dans les pratiques opérationnelles notamment par la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets, le développement des achats responsables, le lancement d'une démarche du numérique responsable et le déploiement de sensibilisations à grande échelle auprès des collaborateurs.

Enfin, l'entrée en vigueur de la CSRD vient renforcer cette prise en compte de la RSE qui devient un véritable outil de pilotage stratégique, au service de la performance globale du Groupe.

■ Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU

En 2025, la politique d'investissement de PRO BTP s'inscrit dans la continuité de ses valeurs de protection sociale et de responsabilité de long terme, tout en amorçant une évolution vers un cadre de pilotage renforcé, en cohérence avec les nouvelles exigences européennes en matière de durabilité.

La mise en œuvre progressive de la directive européenne CSRD initiée en 2025 permet à PRO BTP de renforcer ses pratiques d'analyse et de suivi des impacts, des risques et des opportunités notamment ceux liés à ses investissements, en lien avec les travaux de matérialité engagés au niveau du Groupe.

Les investissements réalisés en 2025 traduisent cette évolution, en intégrant de manière croissante les enjeux climatiques, la réduction de l'empreinte carbone des actifs et la transition énergétique.

Dans ce contexte, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies peuvent constituer un repère international permettant de situer certaines thématiques abordées au cours de l'exercice. Toutefois, la politique d'investissement de PRO BTP repose avant tout sur ses priorités propres et sur une montée en maturité progressive vers les cadres réglementaires européens structurants.

ODD de l'ONU	VALEURS DE PRO BTP
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>La protection sociale et la santé sont la raison d'être de PRO BTP, ses investissements vont donc naturellement dans ce sens : développement de nouvelles technologies liées à la santé, construction et rénovation d'établissements de soin destinés aux populations les plus fragiles.</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>L'égalité des chances fait partie intégrante des valeurs du Groupe. Des indicateurs d'égalité entre les sexes ont été rajoutés dans les critères ESG et sont particulièrement suivis sur nos investissements.</p>
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>L'engagement de PRO BTP vis-à-vis du BTP et de la Construction ne se limite pas à la protection sociale. Le portefeuille d'investissement vise également à accompagner le secteur dans ses grandes mutations : la construction durable, le déploiement d'infrastructures utiles au plus grand nombre, le développement d'énergie propre.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>L'engagement environnemental du Groupe va plus loin que la maîtrise de ses consommations énergétiques, son plan de déplacement d'entreprise, la réduction de ses déchets et sa consommation de papier. En tant qu'investisseur institutionnel, il pilote l'empreinte carbone de son portefeuille en excluant les entreprises les plus polluantes et en investissant dans des projets visant à mitiger les impacts sur le changement climatique et la biodiversité.</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>En tant qu'investisseur responsable, PRO BTP porte une attention particulière aux enjeux de gouvernance et participe à plusieurs initiatives et groupes de travail avec les autres investisseurs institutionnels.</p>

2. La prise en compte des critères ESG chez PRO BTP

■ Périmètre d'application

La politique dite « d'investissement responsable » intègre dès 2019, dans les politiques financières des institutions du Groupe, les contraintes et objectifs applicables à l'ensemble des classes d'actifs et mandats de gestion : exclusions, désengagements, indicateurs ESG et investissements à impact. Les résultats de cette politique sont présentés dans ce document.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de *reporting* couvre **17,1 milliards d'euros** de taille de bilan agrégé (en valeur de marché) pour les entités d'assurance de personnes du Groupe PRO BTP :

- BTP-PRÉVOYANCE 12 144 M€ ;
- SAF BTP VIE 4 398 M€ ;
- SAF BTP IARD 493 M€ ;
- PRODIGÉO ASSURANCES 66 M€.

■ Une approche adaptée spécifiquement à chaque classe d'actifs

	Intégration ESG et controverses	Filtre ESG	Engagement	Exclusions et désengagement				Bilan carbone	Risque climat	Indicateurs principaux
				Normatives	Tabac et Alcool	Charbon	Fossile non-conventionnel			
Actions	✓	Partiel	✓	✓	Partiel	✓	✓	✓	✓	% AG votées Taux de féminisation Ratio d'équité
Taux crédit/convertibles	✓	Partiel	N/A	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Taux de féminisation Investissement en <i>green bond</i>
Taux états	✓	Non couvert	N/A	✓	Non couvert	Non couvert	Non couvert	✓	✓	Investissement en <i>green bond</i>
Monétaire et trésorerie	✓	✓	N/A	✓	Partiel	✓	✓	✓	Non couvert	Part de fonds labellisés ISR
Immobilier physique	N/A	N/A	N/A	✓	✓	✓	✓	✓	En cours de mise en place	Investissement dédié à l'action sociale et à la santé
Immobilier papier	Non couvert	Non couvert	✓	✓	✓	✓	✓	✓	En cours de mise en place	Immo. à haute performance énergétique Fonds labellisés ISR Accessibilité du logement
Infrastructures et capital investissement	Non couvert	Non couvert	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non couvert	Invest. à impact environnemental ou social Production d'énergie décarbonnée
Prêt, participations et bas de bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Actifs dédiées à l'action sociale

État des lieux du déploiement des politiques d'investissement responsable sur les différentes classes d'actifs

La prise en compte de critères **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** dans les décisions d'investissement couvre l'ensemble des classes d'actifs cotés (actions, obligations, monétaire) avec un mécanisme d'exclusion des émetteurs soumis aux **controverses** les plus graves. Une partie des supports d'investissement actions/obligations et la totalité des fonds monétaires appliquent des **filtres ESG** en éliminant systématiquement les émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement.

L'engagement actionnarial (vote et dialogue) concerne les actions et les actifs non cotés pour lesquels le Groupe joue son rôle d'actionnaire engagé.

La **politique d'exclusion et de désengagement** s'applique à l'ensemble des actifs. Fin 2025, seules quelques expositions indirectes marginales (alcool, énergies fossiles non conventionnelles) subsistent dans certains supports (fonds monétaires, ETF).

Le **bilan carbone** est calculé pour toutes les classes d'actifs, à l'exception des actifs non cotés et d'une partie des fonds monétaire.

Les mesures de **risque climat** concernent toutes les classes d'actifs sauf le capital investissement, les infrastructures et les fonds monétaires.

■ Répartition des investissements par institutions au 31 décembre 2025

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR », les produits d'investissement se répartissent en trois catégories :

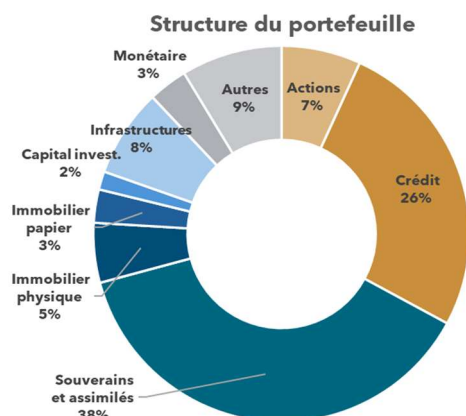
- ✓ **article 6** : produits sans objectif de durabilité, pouvant intégrer ou non des contraintes ESG ;
- ✓ **article 8** : produits promouvant des caractéristiques sociales ou environnementales ;
- ✓ **article 9** : produits construits spécifiquement autour d'un objectif d'investissement durable.

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la part des investissements respectant les critères définis dans la politique d'investissement responsable de chaque institution. Le périmètre de *reporting* ne couvre que les placements à l'actif de ces entités et exclut donc certains éléments du bilan ainsi que les participations :

Institution	Valeur de marché du périmètre de reporting	Dont part d'OPC détenus		
		Article 6	Article 8	Article 9
BTP-PRÉVOYANCE	12 144 M€	11 %	20 %	4 %
SAF BTP VIE	4 398 M€	9 %	24 %	2 %
SAF BTP IARD	493 M€	30 %	21 %	1 %
PRODIGÉO ASSURANCES	66 M€	6 %	60 %	0 %
Total	17 100 M€	11 %	21 %	3 %

3. Structure des portefeuilles et chiffres clés

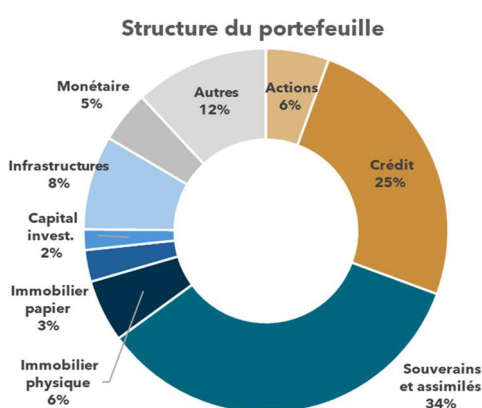
■ Périmètre agrégé assurance de personnes



Indicateurs clés	
Encours	17 131 M€
Température implicite du portefeuille	2,15 °C
Émissions financées	3 437 ktCO ₂
Empreinte carbone	354 tCO ₂ /M€ investis
Intensité carbone des entreprises	650 tCO ₂ /M€ CA
Exposition combustibles fossiles	2,7 %
Taux de féminisation des organes de gouvern.	43 %
Investissements en <i>green bonds</i>	1 182 M€
Intensité carbone des emprunts d'états	158 tCO ₂ /M€ PIB
Production d'énergies renouvelables	2 479 MWh
Investissements à impacts environnementaux	791 M€
Investissements à impacts sociaux et santé	469 M€
Villages vacances	103 M€
Centres médico-sociaux	116 M€
Prêts au logement sur critères sociaux	405 M€
Fonds monétaires ISR	1 123 M€

■ BTP-PRÉVOYANCE

L'institution BTP-PRÉVOYANCE couvre les risques liés à la personne pour les salariés et anciens salariés du BTP. Elle applique les régimes définis par les conventions collectives ou spécifiques du secteur. Son portefeuille représente près de 70 % des investissements du Groupe. Il comprend une part significative de l'actif dédié à l'action sociale et au financement de projets à impact social ou environnemental.

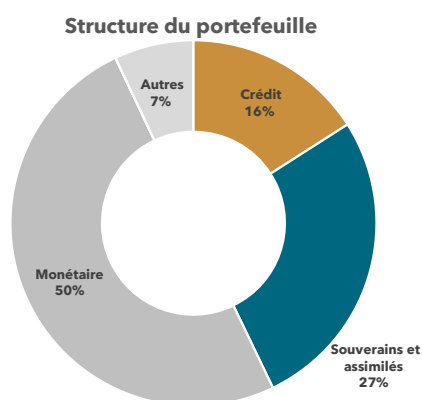


Indicateurs clés	
Encours	12 166 M€
Température implicite du portefeuille	2,14 °C
Émissions financées	2 469 ktCO ₂
Empreinte carbone	358 tCO ₂ /M€ investis
Intensité carbone des entreprises	647 tCO ₂ /M€ CA
Exposition combustibles fossiles	2,4 %
Taux de féminisation des organes de gouvern.	43 %
Investissements en <i>green bonds</i>	824 M€
Intensité carbone des emprunts d'états	160 tCO ₂ /M€ PIB
Production d'énergies renouvelables	1 993 MWh
Investissements à impacts environnementaux	637 M€
Investissements à impacts sociaux et santé	378 M€
Villages vacances	103 M€
Centres médico-sociaux	116 M€
Prêts au logement sur critères sociaux	405 M€
Fonds monétaires ISR	782 M€

■ PRODIGÉO ASSURANCES

PRODIGÉO ASSURANCES est la marque du Groupe dédiée au secteur de la Construction. Elle développe des produits de protection sociale, d'assurance ou d'épargne adaptés aux besoins évolutifs du marché.

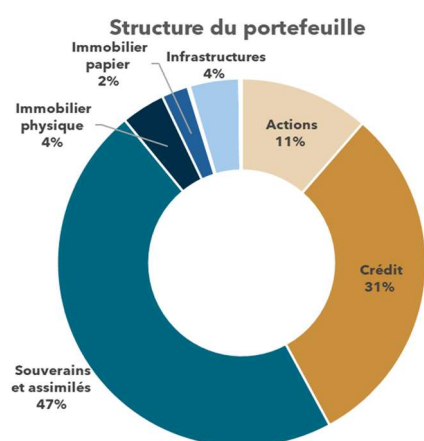
Cette entité étant centrée sur la commercialisation, son portefeuille d'investissement est essentiellement composé de placements à court terme, nécessaires à son fonctionnement.



Indicateurs clés	
Encours	66 M€
Température implicite du portefeuille	2,02 °C
Émissions financées	9 ktCO ₂
Empreinte carbone	217 tCO ₂ /M€ investis
Intensité carbone des entreprises	522 tCO ₂ /M€ CA
Exposition combustibles fossiles	2,9 %
Taux de féminisation des organes de gouv.	44 %
Investissements en <i>green bonds</i>	3 M€
Intensité carbone des emprunts d'états	146 tCO ₂ /M€ PIB
Fonds monétaires ISR	33 M€

■ SAF BTP IARD

La SAF BTP IARD est dédiée à la prévoyance et à la santé individuelles des artisans du Bâtiment et des Travaux publics, relevant du statut de travailleur non salarié.



Indicateurs clés	
Encours	496 M€
Température implicite du portefeuille	2,15 °C
Émissions financées	117 ktCO ₂
Empreinte carbone	394 tCO ₂ /M€ investis
Intensité carbone des entreprises	722 tCO ₂ /M€ CA
Exposition combustibles fossiles	4,1 %
Taux de féminisation des organes de gouv.	44 %
Investissements en <i>green bonds</i>	35 M€
Intensité carbone des emprunts d'états	151 tCO ₂ /M€ PIB
Production d'énergies renouvelables	38 MWh
Investissements à impacts environnementaux	12 M€
Investissements à impacts sociaux et santé	7 M€
Fonds monétaires ISR	33 M€

■ SAF BTP VIE

La SAF BTP VIE propose principalement des produits d'épargne, d'assurance vie entière et de prévoyance, destinés aux actifs, artisans et retraités du BTP, ainsi qu'à leur famille.

ACTIF GENERAL

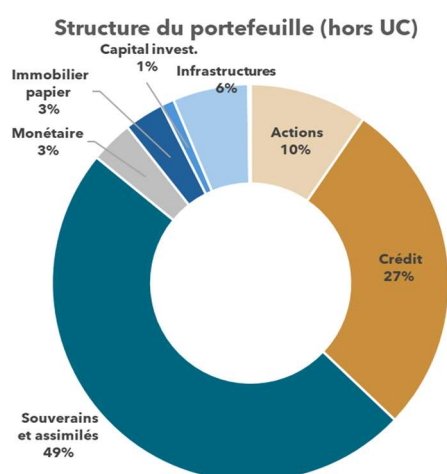
L'actif général de la SF BTP VIE regroupe les supports Euro des contrats d'assurance vie suivants :

- ✓ Multisupport Confiance ;
- ✓ Livret Confiance ;
- ✓ Billet Confiance ;
- ✓ Plan Épargne Retraite BTP ;
- ✓ Plan Retraite Confiance.

Les critères ESG sont intégrés dans la gestion du support en euros, en tenant compte des spécificités propres à chaque classe d'actifs (obligations, actions, immobilier...). L'objectif est de **limiter l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité**.

En complément, une **politique de désengagement** est appliquée vis-à-vis des secteurs les plus exposés aux risques ESG : charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, armes controversées, alcool, tabac.

Le fonds en euros est classé SFDR 6.



Indicateurs clés	
Encours	3 734 M€
Température implicite du portefeuille	2,17 °C
Émissions financées	703 ktCO ₂
Empreinte carbone	335 tCO ₂ /M€ investis
Intensité carbone des entreprises	631 tCO ₂ /M€ CA
Exposition combustibles fossiles	3,3 %
Taux de féminisation des organes de gov.	43 %
Investissements en <i>green bonds</i>	302 M€
Intensité carbone des emprunts d'états	154 tCO ₂ /M€ PIB
Production d'énergies renouvelables	448 MWh
Investissements à impacts environnementaux	112 M€
Investissements à impacts sociaux et santé	66 M€
Fonds monétaires ISR	287 M€

SAF VIE UC (MULTISUPPORT CONFIANCE EN UNITÉS DE COMPTE)

Support	Code ISIN	Valeur Boursière au 31/12/25	Société de gestion	Label	Classement SFDR
Gamme responsable					
Regard Flexible - Part U	FR0013420197	39,4 M€	PRO BTP FINANCE	ISR	Article 8
Regard Actions Vertes	FR0014004Q99	4,5 M€	OFI Asset Management	Greenfin	Article 8
Regard Flexible et Solidaire - Part U	FR00140044H4	3,8 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Gamme de supports profilés et flexibles					
Regard Prudent - Part U	FR0011573039	11,4 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Équilibre - Part U	FR0007039086	83,2 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Dynamique - Part U	FR0007039102	89,0 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Gamme de supports purs					
Regard Monétaire - Part U	FR0013397908	11,1 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Obligations diversifiées - Part U	FR0011573021	2,1 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Actions - Part U	FR0010190215	22,9 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Immobilier	FR0013526753	39,7 M€	La Française REM		Article 6
Regard Immobilier 2	FR0013526779	37,8 M€	La Française REM		Article 6
Supports en unités de compte disponibles en gestion pilotée profilée					
Eiffel Infrastructures Vertes - Part A	FR001400OLI0	0,4 M€	Eiffel Investment Group	Greenfin	Article 8
Regard Souverains Euro 5-7 - Part U	FR001400XE55	0,9 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Souverains Emergents IG (Hedged) - Part U	FR001400XF00	0,3 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 - Part U	FR001400XEX5	0,7 M€	PRO BTP FINANCE	ISR	Article 8
Regard Haut Rendement - Part U	FR001400XEY3	0,1 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Europe Actions Large - Part U	FR001400XET3	0,5 M€	PRO BTP FINANCE	ISR	Article 8
Regard Actions Euro - Part U	FR001400XEU1	1,2 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Sélectif Actions européennes - Part U	FR001400XEV9	0,7 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Actions Croissance - Part U	FR001400XEW7	0,6 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Regard Sélectif Actions Monde - Part U	FR001400XEZ0	0,5 M€	PRO BTP FINANCE		Article 8
Total		350,8 M€			

La gamme des supports en unités de compte proposés comporte des supports gérés selon des critères de durabilité spécifiques mis en œuvre par leur société de gestion.



Dans un contexte où la responsabilité sociétale et environnementale devient une priorité pour les investisseurs, PRO BTP FINANCE souhaite que ses fonds répondent aux exigences les plus strictes en matière de durabilité. Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) V3, délivré par l'État français, est une certification qui atteste de la qualité des pratiques ESG des fonds d'investissement.

Le label ISR V3 représente une évolution significative par rapport aux versions précédentes, intégrant des critères encore plus rigoureux et exigeants. Il vise à garantir que les fonds labellisés contribuent de manière effective aux exigences de développement durable, tout en offrant une transparence accrue aux investisseurs.

Les fonds Regard Flexible, Regard Crédit Euro (IG) 3-5 et Regard Europe Actions Large ont renouvelé leur label ISR en 2026.

Les informations portant sur les politiques d'intégration des risques de durabilité propres à chaque support en unités de compte sont détaillées dans les documents d'information précontractuelle, disponibles auprès de la société de gestion du fonds, sur le site Internet de PRO BTP (www.probtp.com) ou sur la base OPC Geco de l'Autorité des marchés financiers (www.geco.amf-france.org), s'agissant des organismes de placement collectif (OPC) de droit français.

4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

La très grande majorité des encours du Groupe est :

- ✓ confiée à **PRO BTP FINANCE** (73 %) ;
- ✓ **gérée en interne** (24 %), notamment par :
 - la **direction des Investissements** (actifs non cotés) ;
 - la **direction de l'Immobilier** (immobilier d'exploitation et de placement) ;
 - la **direction de la Trésorerie Groupe**.

Seuls **3 % des encours** font l'objet de **mandats de gestion externes** qui sont confiés à AMUNDI, GROUPAMA AM, ECOFI et SMA Gestion.

La sélection des sociétés de gestion externes se fait par appel d'offres, avec une analyse de critères financiers et opérationnels classiques, complétée par une évaluation des éléments suivants :

- ✓ capacité à appliquer les contraintes de la politique d'investissement durable ;
- ✓ intégration des critères ESG dans la gestion ;
- ✓ qualité de la politique de vote et d'engagement, en cohérence avec les valeurs de PRO BTP.

Un **questionnaire annuel** est adressé aux sociétés de gestion déléguées afin de suivre :

- ✓ leur politique de vote ;
- ✓ leur politique d'engagement ;
- ✓ leur gestion des controverses.

S'agissant des **gestionnaires des fonds d'actifs non cotés**, leur sélection est pilotée par un comité d'investissement dédié. Outre les caractéristiques des fonds, les critères ESG analysés pour chaque société de gestion des fonds incluent :

- ✓ l'adhésion aux **PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable) ;
- ✓ la publication d'une **politique de sortie ou d'exclusion du charbon** ;
- ✓ l'existence d'un **processus ESG crédible** et d'une **équipe dédiée**.



5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

LA SIGNATURE DE PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)



PRO BTP FINANCE est signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) depuis 2013.

Parmi les autres partenaires du Groupe, Amundi et Groupama l'étaient dès 2006, et Ecofi depuis 2009.

Concernant les actifs non cotés, la quasi-totalité des sociétés de gestion sont signataires des PRI.

LA PROMOTION DE BONNES PRATIQUES

Les sociétés de gestion suivantes sont membres du **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** :

- PRO BTP FINANCE
- Groupama AM
- Ecofi
- Amundi



Elles sont également impliquées dans l'**Association Française de la Gestion financière (AFG)**, qui œuvre à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'ISR.

UN PARTENARIAT CLÉ SUR L'IMMOBILIER DURABLE



PRO BTP est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) dans le but de promouvoir un immobilier plus durable à travers ses investissements.

LE CERCLE DES INSTITUTIONNELS



Depuis 2018, PRO BTP a été reconnu comme **acteur engagé** en investissement durable par Novethic, et a intégré le **Cercle des institutionnels**, qui est un groupe d'investisseurs visant à partager les meilleures pratiques.

PRINCIPALES INITIATIVES

PRO BTP FINANCE	PRI (2013) / FIR (2017) / Collaborative Engagement on Access to Medicine and SDG3 (2021) / Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (2022) / COP15 Statement from the Private Financial Sector (2022) / PRI Spring (2023) / Dépôt résolution climat à l'AG de Shell (2023) / Lutte contre le travail forcé (FIR 2023) / Tribune Say on Climate (FIR 2023) / Devoir de vigilance (FIR 2023) / Lettre à Bruno Le Maire pour le Say on Climate (FIR 2023)
AMUNDI	PRI / FIR / Institut de la Finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / CDP (Carbon Disclosure Project) / Climate Action 100+ / Green Bonds Principles / PLWF (Platform Living Wage Financials) / One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager / Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry / Medici Committee
ECOFI	PRI / FIR / Carbon Disclosure Project / Shareholders for Change / Climate Action 100+ / Fondation Access to Medicine / Commission ESG et Impact Investing de la SFAF plénière investissement responsable et comité IR de l'AFG / Éthique & Investissement / Comité du label Greenfin
GROUPAMA AM	PRI / FIR / EUROSIF/ SPAINCIF / Paris Europlace Institut de la Finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / EFRAG / SFAF / ORSE / Climate Action 100+ / Say on Climate SBF 120 / Club 30 % Diversité France / Net-Zero Asset Owner Alliance / Forum per la Finanza Sostenibile (FIR italien)
GROUPE PRO BTP	Cercle des institutionnels Novethic / Observatoire de l'Immobilier Durable

6. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Le présent rapport « **ESG Climat** », rédigé conformément à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, est publié **chaque année** sur le site Internet du Groupe PRO BTP :

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/publications.html>

En parallèle, la société **SAF BTP VIE**, en tant qu'entreprise d'assurance, est soumise au **règlement européen SFDR (UE 2019/2088)** sur la transparence en matière de durabilité dans le secteur financier.

Ce règlement impose la publication d'informations ESG relatives aux produits d'assurance vie et d'épargne retraite sur son site :

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/informations-en-matiere-de-durabilite-de-la-saf-btp-vie.html>

Concernant les **supports en unités de compte (UC)**, les politiques d'intégration des risques de durabilité sont détaillées dans les **documents d'information précontractuelle** de chaque support.

Ces documents sont accessibles :

- ✓ auprès de la société de gestion de chaque fonds ;
- ✓ sur le site de **PRO BTP** : www.probtp.com ;
- ✓ sur la base **GECO** de l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** :

<https://geco.amf-france.org/>

Enfin, la société de gestion PRO BTP FINANCE publie sur son site Internet l'ensemble de ses documents ESG :

- ✓ politique d'investissement responsable ;
- ✓ charte ISR ;
- ✓ politique d'exclusion sectorielle ;
- ✓ politique d'engagement ;
- ✓ rapport d'engagement ;
- ✓ codes de transparence ;
- ✓ rapport au titre de l'article 29 de la loi Énergie Climat ;
- ✓ informations sur les OPC gérés.

<https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>



B. Moyens internes

Les moyens internes déployés dans les institutions du Groupe PRO BTP

Les institutions BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES ne disposent pas de personnel propre. Elles s'appuient sur les moyens humains et techniques mutualisés de l'Association de Moyens PRO BTP, notamment ceux du Pôle RSE Groupe, de la Direction des Risques et de la Direction des Investissements ainsi que sur les équipes de PRO BTP FINANCE, la société de gestion du Groupe.

9 ETP sont dédiés aux sujets de durabilité dont 3 au sein de PRO BTP FINANCE.

1. Organisation RSE

La démarche RSE de PRO BTP est intégrée à la stratégie du Groupe et portée au plus haut niveau de gouvernance. Elle fixe un cadre commun à l'ensemble des activités et oriente notamment la politique d'investissement responsable autour de la réduction de l'empreinte carbone des actifs, du développement des investissements en faveur de la transition énergétique et écologique et de la prise en compte des enjeux ESG, du climat et de la biodiversité dans les décisions d'investissement.

La politique d'investissement responsable est intégrée depuis 2020 aux orientations financières du Groupe et encadre les principes appliqués à la gestion des actifs, y compris sur l'ensemble de la gestion déléguée. Elle fait l'objet d'un suivi régulier par les équipes d'investissement et d'une information aux instances de décision du Groupe.

En 2025, cette organisation s'inscrit dans une dynamique de renforcement du pilotage extra-financier, en cohérence avec les évolutions réglementaires à venir, notamment la directive CSRD. Le pôle RSE, en lien avec les métiers, assure le suivi des engagements, la cohérence des pratiques et la montée en maturité de la démarche.

2. Sensibilisation et formation aux enjeux RSE

La sensibilisation aux enjeux RSE constitue un levier transversal de la stratégie du Groupe. Elle vise à faire progresser la compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, à favoriser l'appropriation des engagements par les collaborateurs et à soutenir la mise en œuvre opérationnelle des actions. Au-delà des obligations réglementaires croissantes (CSRD, pilotage des risques ESG, plans de transition), la montée en maturité collective repose sur la capacité du Groupe à former, informer et engager durablement l'ensemble de ses parties prenantes internes, des collaborateurs aux dirigeants.

La sensibilisation RSE est pilotée par le pôle RSE, en lien étroit avec les directions métiers, la communication, les ressources humaines, les instances de gouvernance (Comité stratégique RSE, administrateurs) de manière à intégrer une dimension pédagogique dans l'ensemble de ses interactions, y compris au sein des instances de pilotage, afin de favoriser l'appropriation des enjeux et la montée en compétence collective.

■ **Communication interne continue**

Chaque année, de nombreux articles sont publiés sur le site Internet du Groupe afin de promouvoir les engagements RSE, de valoriser les actions et réalisations et d'expliquer les enjeux de manière pédagogique. Des campagnes ciblées viennent compléter ces contenus pour encourager les écogestes, rappeler les formations disponibles, accompagner les plans de sobriété et les nouvelles démarches (numérique responsable, mobilité, etc.).

■ **Formations des collaborateurs, des dirigeants et des administrateurs**

Depuis 2024, le cycle de formation en e-learning « PRO BTP Climate School » a été diffusé auprès des collaborateurs, visant à les sensibiliser aux problématiques environnementales : dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, impact sur les sociétés humaines, réduction de l'empreinte individuelle, sobriété énergétique et économie circulaire :

- plus de 3 500 collaborateurs formés et plus de 11 909 heures de formation dispensées ;
- un parcours riche, sur les enjeux du réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité, largement apprécié ;
- des capsules spécifiques développées pour certains métiers et pour accompagner le plan de sobriété ;
- une intégration systématique de la formation dans le parcours des nouveaux entrants ;
- l'organisation d'ateliers de type Fresque du climat pour les administrateurs et dirigeants ;
- l'intégration en 2025 d'un parcours numérique responsable.



3. Le pilotage par la Direction des Investissements

La **Direction des Investissements** définit et supervise la mise en œuvre de la **politique d'investissement durable**, en lien avec l'ensemble des prestataires de gestion, internes comme externes.

Elle pilote également les grands enjeux transversaux sur les investissements :

- ✓ stratégie climat ;
- ✓ stratégie biodiversité ;
- ✓ gestion des risques ESG.

Outre ce rôle transverse, la direction gère directement les **investissements en actifs non cotés** :

- ✓ infrastructures ;
- ✓ capital investissement ;
- ✓ immobilier.

Une part significative du portefeuille est ainsi orientée vers les thématiques suivantes :

- ✓ transition énergétique et écologique (TEE) ;
- ✓ santé ;
- ✓ financement de l'économie réelle ;
- ✓ cohésion sociale.

Dans tous les cas, les **critères ESG** sont systématiquement analysés et discutés en **comité d'investissement**.



4. La mise en œuvre chez PRO BTP FINANCE

L'année 2025 a été une année de transition pour PRO BTP FINANCE.

■ **Restructuration du pôle ESG et impact sur les comités de la société de gestion**

L'équipe ISR a été rattachée au nouveau pôle Recherche, intégrant la recherche économique ainsi que les analystes actions et crédit. L'analyse ESG devient ainsi un pilier incontournable du processus d'investissement de PRO BTP FINANCE, pleinement intégrée à l'analyse financière.

En parallèle, le groupe PRO BTP a engagé des travaux visant à renforcer la cohérence de son approche en matière de transition et à mieux articuler les démarches conduites par ses différentes entités, notamment en matière d'investissements. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours concernant la mise en place d'un comité actifs durables, qui vise à apporter une vision transversale et partagée au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent également dans la perspective d'une politique d'investissement responsable à l'échelle du Groupe, destinée à préciser les grandes orientations et les priorités communes. La stratégie ISR de PRO BTP FINANCE est directement concernée par celle de son groupe d'appartenance.

Enfin, la gouvernance de PRO BTP FINANCE évolue, avec une nouvelle direction appelée à accompagner la poursuite de ces travaux à compter de début 2026.

Dans l'attente de la finalisation de ces évolutions organisationnelles et de gouvernance, PRO BTP FINANCE a mis en suspens en 2025 le fonctionnement de ses comités ESG et IR. Les grandes décisions traitant de l'ESG ont cependant été prises lors de comité *ad-hoc* ou en directoire. Ces instances ont vocation à être revues en 2026 afin de s'intégrer pleinement dans le nouveau dispositif de gouvernance.

■ **Rôle du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance est impliqué et formé au gré de l'avancement des réglementations relatives à l'ESG.

Par exemple, la lettre du développement durable de PRO BTP Finance est présentée trimestriellement pour informer et sensibiliser les membres du conseil de surveillance à l'ISR. Celle-ci a pour but de synthétiser quelques actualités pertinentes dans le domaine du développement durable et de l'ISR.

Le conseil est également informé des processus d'investissement responsable mis en place au sein de la société de gestion.

■ **Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)**

PRO BTP FINANCE prête une attention particulière à l'équilibre femmes-hommes dans ses effectifs, notamment dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants, analystes, contrôle, direction). En 2025, les femmes représentaient 40 % des effectifs, et 25 % des équipes chargées de prendre des décisions de gestion.

■ Principes d'investissement responsable

La politique d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE est formalisée dans deux documents accessibles en ligne :

- ✓ la **Charte d'investissement responsable** ;
- ✓ la **Politique d'investissement responsable**.

<https://www.probtpfinance.com/home/investissement-responsable/fonds/convictions.html>

Les moyens internes déployés chez PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE a consacré une part significative de ses effectifs et budgets à la finance durable. En juin 2025, l'équipe ESG a été intégrée dans un nouveau pôle stratégique réunissant les analystes actions, taux et ESG. L'analyse ESG devient un pilier incontournable du processus d'investissement, pleinement intégrée à l'analyse financière. Les analystes conjuguent une lecture sectorielle et géographique des marchés avec une méthodologie rigoureuse, pour des convictions d'investissement solides et éclairées. Cette nouvelle organisation vise à fluidifier les échanges entre les pôles de gestion, à croiser les expertises et à enrichir les analyses :

- ✓ **2 analystes extra financiers** à temps plein ;
- ✓ **1 stagiaire** dédié au suivi du vote et à l'engagement ;

→ soit **8 %** des effectifs en équivalent temps plein (ETP).

À cela s'ajoutent :

- ✓ **4 analystes buy-side**, dont **un certifié ESG par l'EFFAS** ;
- ✓ **2 gérants ISR**, dont l'un applique une stratégie dite de « **quotient durable** » ;
- ✓ tous les autres gérants sont **régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG**.

En complément, PRO BTP FINANCE investit dans des **données ESG de qualité** via des prestataires spécialisés. Le budget alloué à ces données représente plus de **20 %** du budget de recherche de la société.



C. Gouvernance

1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Des critères ESG ont été intégrés à différents niveaux dans la gouvernance des institutions du Groupe PRO BTP au travers de la mise à jour de politiques :

- ✓ politique de gestion du risque d'investissement, de liquidité et de concentration ;
- ✓ politiques financières (notamment via l'annexe « Politique d'investissement responsable ») ;
- ✓ politique de rémunération ;
- ✓ politique de gouvernance et surveillance des produits (intégrant l'approche de durabilité) ;
- ✓ politique achats (intégrant la charte des achats responsables) ;
- ✓ politique de sous-traitance (précisant que tout achat doit respecter la politique achats).

Les différents comités et commissions du Groupe (commission financière, comité produits, comité d'audit et des risques notamment) ont intégré des critères de durabilité dans les thématiques relevant de leur périmètre. Ils ont, le cas échéant, élargi leurs critères d'analyse et enrichi leurs tableaux de bord ainsi que leurs indicateurs de suivi.

À titre d'exemple, un bilan de la politique d'investissement responsable est présenté annuellement en commission financière d'assurance de personnes. Par ailleurs, le contenu de ce rapport (article 29 de la loi Énergie Climat) est validé en comité des fonctions clés, lequel réunit les principaux dirigeants effectifs des organismes d'assurance du Groupe PRO BTP, ainsi que les fonctions clés.

Des réflexions sont en cours afin de déterminer les modalités de prise en compte des risques de durabilité dans les politiques de souscription et de provisionnement, compte tenu du profil de risque de l'entité du Groupe.



2. Intégration de la durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération inclut des informations sur la manière dont elle est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité. À ce jour, l'intégration de la RSE et des risques de durabilité est prise en compte de manière encore limitée, dans le cadre de critères figurant dans l'accord d'intéressement (formation obligatoire, qualité de vie au travail).

Par ailleurs, des critères de durabilité sont intégrés à la politique de rémunération de PRO BTP FINANCE de manière à être cohérent avec une gestion efficace de ses risques. Cette politique vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP FINANCE, notamment en les dissuadant de prendre des risques jugés excessifs et en intégrant les risques en matière de durabilité dans les stratégies d'investissement.

La politique de rémunération de PRO BTP FINANCE est détaillée sur le site Internet suivant : <https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>

3. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Il n'y a pas d'intégration des critères ESG dans le règlement interne ni dans la politique de rémunération des conseils d'administration ou conseils de surveillance des entités du Groupe PRO BTP, car les administrateurs des entités du Groupe ne perçoivent pas de rémunération.



D. Stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement fait partie intégrante des politiques financières du Groupe. Elle reflète les engagements RSE de PRO BTP, notamment en matière de :

- ✓ **cohésion sociale ;**
- ✓ **santé publique ;**
- ✓ **environnement et climat.**

Cette stratégie repose sur trois leviers :

1. **l'engagement actionnarial** : jouer pleinement le rôle d'actionnaire responsable ;
2. **le désengagement ciblé** : réduire les incidences négatives via une politique d'exclusion claire ;
3. **l'investissement à impact** : favoriser les contributions positives sur les sujets environnementaux, climatiques, sociaux et de santé.

1. La politique de vote et d'engagement actionnarial

Elle s'exprime en participant aux **votes en Assemblées Générales** selon les convictions du Groupe, notamment sur les thèmes suivants :

- ✓ égalité des chances ;
- ✓ gouvernance responsable ;
- ✓ respect des droits humains ;
- ✓ protection de l'environnement.

L'engagement se traduit également par :

- ✓ des actions de **dialogue direct avec les entreprises** ;
- ✓ une participation à des **initiatives collectives d'actionnaires**.

Spécificité de l'actionnariat indirect

Le Groupe PRO BTP détient des actions cotées uniquement **via des OPC** (organismes de placement collectif), eux-mêmes gérés dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaires. Ce sont donc les **sociétés de gestion** (principalement PRO BTP FINANCE) qui exercent les droits de vote.

BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2024 POUR PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE utilise les services de **Proxinvest** et **ISS** pour l'analyse des résolutions. En tant qu'investisseur responsable, la société de gestion attache une grande importance à maintenir un dialogue avec les entreprises, le vote et le dialogue sont donc des leviers d'efficacité pour atteindre les objectifs d'engagement qui respectent cinq principes suivants :

- 1) Voter à l'ensemble des assemblées générales du périmètre de vote, et pour chaque émetteur, sur la totalité de la ligne détenue.
- 2) Instaurer un dialogue avec les émetteurs. Un courrier est envoyé à une sélection d'émetteurs pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en assemblées générales.
- 3) Transparence des votes : en cas de sollicitation par un émetteur, le plus souvent via un mandat avec un *proxy solicitor*, les intentions de votes sont explicitées.
- 4) Coalition pour soutenir le dépôt de résolutions en assemblée générale. Toutes les sollicitations sont systématiquement étudiées.
- 5) Soutien à des initiatives ciblées : afin d'accroître la pression sur les émetteurs, un soutien est apporté à des initiatives et coalitions internationales sur les problématiques ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) de type PRI ou autres.

En 2025, le bilan a été le suivant :

- ✓ **288 assemblées générales** couvertes ;
- ✓ **97 % de taux de participation aux assemblées générales** ;
- ✓ **4 817 résolutions votées**, avec un taux de vote « contre » ou d'abstention de **49 %** ;
- ✓ **24 courriers** envoyés aux émetteurs pour expliquer les votes « contre » ou d'abstention ;
- ✓ des **dialogues ciblés** initiés sur :
 - la féminisation des conseils ;
 - l'indépendance des administrateurs ;
 - les politiques de rémunération ;
 - les résolutions « Say on Climate » ;
 - les impacts biodiversité (dans le cadre de Nature Action 100+ et de l'initiative SPRING des PRI).



Les résolutions votées ayant une thématique liée à l'environnement, les enjeux sociétaux ou l'ESG/RSE en général sont au nombre de 903, en nette progression en 2025 (546 en 2024 et 468 en 2023). Le détail se trouve dans le tableau suivant.

Année	Résolutions liées à l'environnement	Résolutions ayant un impact sociétal	Résolutions sur les droits humains	Résolutions ayant un thème ESG/RSE général	Résolution sur les rapports ESG et/ou la nomination des CAC durabilité
2025	55 ⁽¹⁾	54 ⁽²⁾	6	595 ⁽³⁾	193
2024	60	57	10	322	97

(1) Dont 15 sur un « *Say on Climate* » ou un rapport climat et 8 résolutions sur le thème de l'IA.

(2) Dont 1 résolution IA.

(3) Dont 7 sur la raison d'être.

Le ratio d'équité comme levier de stabilité sociale

Dans la continuité des actions menées en 2023, afin d'anticiper et de prévenir, au sein des émetteurs, les éventuels risques sociétaux liés à une **structure de rémunération trop disproportionnée**, PRO BTP FINANCE a mis en place un suivi du ratio d'équité. Le ratio d'équité correspond au rapport entre la rémunération du dirigeant le mieux payé et la moyenne (ou la médiane) de la rémunération des employés. Dans un premier temps, PRO BTP FINANCE demande aux émetteurs de publier le ratio d'équité ou de publier les éléments permettant son calcul. En cas de défaut, PRO BTP FINANCE s'abstient sur la validation des comptes (ou l'acceptation du dividende, le cas échéant). Au cours de la campagne d'engagement 2025, **PRO BTP FINANCE a sensibilisé 30 émetteurs sur leur ratio d'équité** ou leur défaut de communication (contre 18 en 2024).

En 2025, le ratio d'équité a été pleinement intégré dans la politique de vote

Le détail des votes, des engagements et des initiatives soutenues est disponible dans le rapport d'engagement 2024 de PRO BTP FINANCE :

<https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>

2. La politique de désengagement et d'exclusion

La politique de désengagement du Groupe PRO BTP repose sur **trois niveaux complémentaires** :

1. **les exclusions normatives internationales** ;
2. **une politique sectorielle de désinvestissement**, en cohérence avec les valeurs du Groupe ;
3. **la gestion des controverses**, pour limiter les risques réputationnels.

Les montants désinvestis en 2025

Depuis 2019, PRO BTP a désengagé **près de 490 millions d'euros**. En 2025, **7,4 millions d'euros** supplémentaires ont été désinvestis, répartis comme suit :

- ✓ **tabac** : aucune exposition en 2025 ;
- ✓ **alcool** : exposition résiduelle de 463 000 € ;
- ✓ **charbon thermique** : désengagement total achevé depuis 2021 ;
- ✓ **énergies fossiles non conventionnelles** : 7,4 millions d'euros désinvestis en 2025 ;
- ✓ **controverses** : aucun désinvestissement en 2025.

■ Les exclusions normatives internationales

PRO BTP s'aligne sur les exclusions dites « **normatives** », fondées sur le respect des principes internationaux :

- ✓ **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**, via l'exclusion des juridictions à haut risque identifiées par le **GAFI** (Groupe d'action financière) ;
- ✓ **interdiction des armes controversées** :
 - mines antipersonnel (Convention d'Ottawa, 1997) ;
 - bombes à sous-munitions (Convention d'Oslo, 2007) ;
 - armes chimiques, biologiques ou à uranium appauvri ;
- ✓ **promotion des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU** : droits de l'Homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption.



■ Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe

Le désengagement sectoriel vise à réduire l'exposition des institutions du Groupe sur les secteurs incompatibles avec ses valeurs et plus particulièrement sur les thèmes de la santé et de la protection de l'environnement. Cette politique se traduit par des objectifs de diminution drastique des investissements du Groupe dans les secteurs liés à l'ensemble des énergies fossiles, à l'alcool et au tabac.

LE TABAC ET L'ALCOOL

Le tabac et l'alcool sont responsables de **plus de 130 000 décès évitables par an** en France, et représentent **près des trois quarts des cancers évitables** (source : CIRC/INCa, 2018).

En tant qu'acteur de la santé, PRO BTP a exclu les producteurs de tabac (grands groupes) et les fabricants d'alcool (brasseurs, distillateurs).

LE CHARBON THERMIQUE

Les énergies fossiles représentent environ **80 % des émissions mondiales de GES**. Le charbon thermique, en particulier, est une source majeure de pollution et de mortalité prématurée (**8 millions de morts en 2018**, source : Environmental Research, 2021). La politique d'investissement responsable de PRO BTP prévoit depuis 2019 un désengagement des entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'électricité à partir de charbon thermique ainsi que des entreprises visées par la Global Coal Exit List (<https://coalexit.org/>) publiée par l'ONG Urgewald.

Les critères ont été alignés avec la méthodologie de la Global Coal Exit List en excluant les entreprises :

- ✓ développant de nouvelles mines, centrales thermiques ou infrastructures liées au charbon ;
- ✓ ou réalisant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leur production avec le charbon ;
- ✓ ou produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon ;
- ✓ ou ayant une capacité de production électrique de plus de 5 GW à partir de charbon.

Résultat : **désengagement total atteint en 2021**

LES ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

Les énergies fossiles non conventionnelles sont des ressources en hydrocarbures plus difficiles et plus coûteuses à extraire que les énergies fossiles conventionnelles en raison de leur localisation ou de leur situation géologique. Ces ressources sont souvent associées à des impacts environnementaux plus importants que les énergies fossiles conventionnelles, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'eau et de perturbation particulièrement significatives des écosystèmes.

Depuis 2019, PRO BTP désinvestit progressivement des entreprises dont **plus de 20 % de la production** repose sur les sources suivantes : **gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux, pétrole lourd/extra-lourd, pétrole arctique.**

Référence : *Global Oil & Gas Exit List* (<https://gogel.org/>)

Pour les énergies fossiles conventionnelles, le désengagement est en cours d'étude, notamment en raison du manque de données fiables sur l'ensemble de la chaîne de valeur (extraction, transport, stockage...).

LA GESTION DU RISQUE LIÉ AUX CONTROVERSES

Pour préserver son image et ses valeurs, PRO BTP applique un **filtrage transversal** sur toutes les classes d'actifs, afin de détecter les **controverses** d'ordre :

- ✓ environnemental ;
- ✓ social ;
- ✓ politique ;
- ✓ économique.

Ces alertes peuvent conduire à un désengagement ponctuel ou à des actions de dialogue renforcé.

3. Les investissements à impacts environnementaux

Les investissements à impacts environnementaux représentent près **13 % de l'actif total** du Groupe PRO BTP :

- ✓ **1 182 millions d'euros de green bonds** contribuant directement au financement de projets de transition ;
- ✓ **791 millions d'euros d'investissement en actifs non cotés sur la thématique Transition Énergétique et Écologique.**

Ces investissements sont détaillés au chapitre F, « Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris ».

4. La thématique « Action sociale et santé »

L'action sociale fait partie intégrante de l'ADN de PRO BTP. Elle se traduit par :

- ✓ des **services solidaires**, notamment dans le domaine de la santé et des vacances ;
- ✓ des **investissements à impact** ciblés sur les publics les plus fragiles.

■ Les investissements non cotés dédiés au social et à la santé

Fin 2025, PRO BTP avait investi **plus de 469 millions d'euros** dans des actifs non cotés à vocation sociale ou sanitaire :

- des **fonds dédiés à la santé** avec un focus spécifique sur l'amélioration de l'environnement du patient (digitalisation du parcours de soins, aide au maintien à domicile, amélioration du diagnostic ou de la télémédecine) ;
- des **infrastructures sociales** (écoles spécialisées pour les enfants et jeunes adultes en difficulté, maisons pour adultes autistes, collèges, centres logistiques hospitaliers...);
- concernant les **fonds immobiliers**, dans des cliniques, des résidences seniors, dans la construction de logements intermédiaires et dans la construction d'hébergements d'urgence.

■ BTP Résidences Médico-Sociales

À travers l'association BTP Résidences Médico-Sociales, le Groupe PRO BTP gère 23 structures (répartis sur 13 sites) dont les activités sont dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité : **13 établissements médico-sociaux et 10 établissements sanitaires.**

Ces établissements accueillent prioritairement les actifs et les retraités du BTP dans un cadre de vie agréable, propice à la récupération. Ils ont vocation à répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie en raison de leur avancée en âge, d'un handicap, d'un accident ou d'une maladie. Depuis plus de cinquante ans, ils s'adaptent à l'évolution des besoins des plus fragiles et de leur entourage, en proposant des services et un soutien pour les accueillir et les soulager.

Ces infrastructures modernes s'engagent à promouvoir l'accessibilité financière pour tous sans renoncer à la qualité de la prise en charge. Tous sont conventionnés et habilités à l'aide sociale. Ils répondent aux normes réglementaires, sont régulièrement contrôlés et certifiés par la Haute Autorité de santé. Ils sont implantés dans des grandes villes ou à proximité.

■ BTP Vacances® : une offre vacances solidaire dédiée au BTP

Avec **7 villages en France**, plus de 30 destinations partenaires en France et à l'étranger et de nombreuses formules répondant aux attentes des jeunes, des familles et des seniors, PRO BTP est un acteur engagé du tourisme social.

L'offre vacances s'inscrit dans une démarche affinitaire. Grâce aux aides d'action sociale, les adhérents du BTP bénéficient d'un tarif inférieur de 20 % au prix public, auquel s'ajoutent des remises spécifiques pour les ouvriers. Afin de favoriser les départs en famille, les enfants de moins de 15 ans des adhérents à une complémentaire santé PRO BTP peuvent séjourner gratuitement une fois par an. Des aides ciblées complètent ce dispositif : situations de handicap, parentalité, deuil...



Depuis 2024, l'ensemble des établissements exploités par BTP Vacances®¹ bénéficient désormais de la **Clef Verte**, 1^{er} label international de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants. Cette distinction récompense l'engagement de BTP Vacances® en faveur d'une réduction de l'impact environnemental de ses activités et d'une gestion touristique responsable.

Les villages vacances exploités s'équipent tous progressivement de bornes de recharge pour véhicules électriques, afin de faciliter l'accès des vacanciers à la mobilité verte. Fidèle aux engagements du Groupe, sa filiale dédiée aux vacances s'inscrit pleinement dans une démarche de responsabilité sociétale, en réponse aux enjeux du développement durable.

1. Les Hyvans (Hautes-Alpes), Kerlannic (Bretagne), Les Balcons des Pyrénées (Pyrénées), Les Tavaillons (Haute-Savoie), Les Mas de l'Estérel et La Font des Horts (Var).



■ **La Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS : un levier d’insertion et de solidarité**



Créée par les partenaires sociaux du BTP, la Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS, abritée par la Fondation de France, soutient l’innovation sociale dans le Bâtiment et les Travaux publics.

Cette structure du Groupe PRO BTP finance des actions qui profitent aux jeunes, aux salariés et aux retraités de ce secteur.

Tous les projets subventionnés s’articulent autour de la valorisation des métiers du BTP, du bien vivre et du logement. Ils sont sélectionnés pour leur innovation et leur utilité sociale :

- ✓ soutenir les nouvelles générations ;
- ✓ lutter contre les discriminations ;
- ✓ accompagner la transition écologique ;
- ✓ faciliter l’accès au numérique.

La Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS, moteur de la mobilité solidaire

Dans le cadre d’un partenariat inédit avec la Fondation ROOLE, la Fondation BTP-PRÉVOYANCE PLUS lance annuellement depuis 2024 des appels à projets en faveur de la mobilité solidaire, levier essentiel d’insertion professionnelle.

Cette initiative a permis de soutenir une trentaine de projets portés par des structures associatives principalement en zones rurales et périurbaines pour un montant global de 394 000 €.

Aide au permis de conduire, solutions de transport partagé, mobilité douce ou acquisition de véhicules : les actions soutenues répondent concrètement aux besoins de mobilité des personnes en insertion, notamment dans les métiers du BTP.

Plus d’informations : www.fondationbtpplus.fr

- **L'Observatoire Santé PRO BTP : un acteur reconnu au service de la prévention et de l'évolution du système de soins**

Depuis sa création en juin 2023, l'Observatoire Santé PRO BTP s'affirme comme un levier d'**information et de sensibilisation sur les grands enjeux de santé publique**. Chaque mois, il mobilise un réseau de professionnels de santé et d'experts de l'environnement pour traiter en profondeur des thématiques essentielles, en lien avec le positionnement d'acteur santé de PRO BTP.

En 2025, l'Observatoire Santé PRO BTP prend un nouvel envol. Après tout juste dix-huit mois d'existence, il s'enrichit avec plus de présence dans les médias, avec cette même volonté claire d'être reconnu comme un acteur de la santé à part entière, de participer à l'amélioration du système de soins et de faire avancer la santé des Français.

Fort de son succès, l'Observatoire Santé PRO BTP se dote d'un nouveau dispositif médiatique : plus de visibilité pour conquérir de plus larges publics, et un enrichissement avec de nouveaux programmes. Un nouvel élan avec pour la première fois une présence télé, dans une nouvelle émission santé avec une grande influenceuse française, plus de vidéos et de podcasts.

Par sa mobilisation, PRO BTP réaffirme son engagement en faveur de la santé publique et de l'évolution du système de soins.

Prix Top Santé 2025



En 2025, l'Observatoire Santé PRO BTP décroche le Prix Top Santé ! Une récompense qui salue son énergie pour rendre la prévention simple, claire et accessible à tous. Chroniques, interviews, podcasts, vidéos... l'Observatoire multiplie les formats et touche un public toujours plus large. Ce prix confirme son ambition : aider chacun à mieux comprendre sa santé et passer à l'action, au quotidien.

Plus d'information : www.observatoire-sante-probtp.com



E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le **règlement (UE) 2020/852**, dit « **Taxonomie européenne** », définit un système de classification des activités économiques jugées durables sur le plan environnemental. Il constitue un cadre de référence central pour orienter les investissements vers la transition écologique.

La taxonomie verte est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui participent à au moins un des six objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation du changement climatique ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- 4) la transition vers une économie circulaire ;
- 5) la prévention et le contrôle de la pollution ;
- 6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au 31/12/2025, les alignements des portefeuilles sur ces objectifs étaient les suivants :

	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des portefeuilles alignée sur les objectifs environnementaux selon la taxonomie verte européenne					
		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental	(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution
BTP-PRÉVOYANCE	2,4%	Sur la base du chiffre d'affaires Sur la base des dépenses d'investissement	2,251% 0,005%	2,780% 0,016%	- -	- -	- -
PRODIGÉO ASSURANC	2,9%	Sur la base du chiffre d'affaires Sur la base des dépenses d'investissement	2,084% 0,006%	2,649% 0,012%	- -	- -	- -
SAF BTP IARD	4,1%	Sur la base du chiffre d'affaires Sur la base des dépenses d'investissement	2,444% 0,008%	0,008% 0,005%	- -	- -	- -
SAF BTP VIE	3,3%	Sur la base du chiffre d'affaires Sur la base des dépenses d'investissement	2,096% 0,009%	2,734% 0,006%	- -	- -	- -

Précisions méthodologiques

- **Périmètre** : actifs d'entreprise (actions et obligations) détenus en direct et en transparence représentant 33% du total du périmètre consolidé. Les actifs exclus de l'analyse sont l'immobilier, les obligations souveraines, les actifs non cotés (infrastructure, capital investissement, participations, prêts) ainsi qu'une partie des fonds monétaires utilisés pour la trésorerie.
- **Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles** : les sociétés qui tirent des revenus (dès le premier euro) de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles. Le poids de ces entreprises est exprimé par rapport à totalité des actifs du portefeuille.
- **Alignement sur la taxonomie** : l'indicateur est calculé à partir de la part du chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissement déclarée par les entreprises :
 - ✓ contribuant substantiellement à l'atteinte d'au moins un objectif en respectant les critères techniques d'alignement définis pour chaque activité ;
 - ✓ ne nuisant à aucun des cinq autres objectifs (critère DNSH : « *do no significant harm* ») ;
 - ✓ respectant des garanties minimales (exemples : principes directeurs de l'OCDE, des Nations unies, etc.).

Le chiffre d'affaires ou la dépense d'investissement est ensuite pondéré par la part de capital ou de dette détenue et exprimé par rapport à la totalité des actifs du portefeuille.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris

1. La démarche climat : décarbonation et investissement à impact

La prise en compte des enjeux climatiques, et plus particulièrement l'alignement d'un portefeuille d'investissement sur une trajectoire visant la neutralité carbone en 2050, suppose de mettre en place un pilotage global de l'ensemble du portefeuille accompagné d'une démarche pragmatique et spécifiquement adaptée pour chaque classe d'actifs.

Dès 2019, le Groupe a conduit des réflexions sur une trajectoire de réduction des émissions de son portefeuille. Toutefois, au regard des évolutions méthodologiques et pour prendre en compte des données complémentaires, le Groupe PRO BTP travaille actuellement à réviser le calcul de sa trajectoire, afin d'être en mesure de réduire significativement les émissions de l'ensemble des portefeuilles financiers.

En 2022, pour réaliser son bilan carbone, le Groupe a déployé le logiciel SWEEP afin de mieux centraliser, collecter les données et suivre l'évolution des émissions liées à ses activités économiques : assurance, prévoyance, épargne, vacances, santé...

PRO BTP est également en cours de déploiement des solutions MSCI pour piloter les émissions de ses portefeuilles d'investissement : émissions financées, trajectoire de température et mesure du risque climatique.

Afin d'être un investisseur responsable, et dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe s'appuie sur les actions suivantes.

1) La décarbonation progressive :

- des **émissions directes** liées à l'activité économique du Groupe PRO BTP grâce notamment à des actions sur les postes d'émissions les plus importants afin de les réduire ;
- des émissions indirectes liées aux portefeuilles d'investissement : débutée en 2019, la politique d'investissement **d'exclusion et de désengagement** a permis de réduire les émissions en ciblant les secteurs les plus émetteurs et en utilisant des critères de plus en plus stricts concernant le **charbon thermique et les énergies fossiles**.

2) Le « fléchage » des investissements vers la compensation ou l'évitement d'émissions au travers de la démarche volontariste d'**investissement à impact** dont les principales actions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

2. Le bilan carbone du portefeuille

Le calcul de cette empreinte permet de mesurer concrètement les expositions aux risques climatiques. Leur impact s'exprime en tonnes d'équivalent carbone ou de CO₂ émis.

L'empreinte carbone est constituée des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises d'un portefeuille donné, par rapport à la part de la valeur de l'entreprise détenue et au poids du titre détenu.

Les émissions considérées dans le bilan carbone du portefeuille portent sur :

- ✓ **scope 1** : les émissions de gaz à effet de serre directes ;
- ✓ **scope 2** : les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie ;
- ✓ **scope 3** : les autres émissions indirectes en amont et en aval (approvisionnement, transport, utilisation...).

Sur le périmètre dont les actifs couverts sont détaillés en page 9, le bilan carbone¹ est le suivant :

- ✓ un impact de **728 ktCO₂** sur les scopes 1 et 2 ;
- ✓ un impact de **3 437 ktCO₂** sur le scope 3 ;
- ✓ une empreinte carbone moyenne (scopes 1, 2 et 3) de **354 tCO₂/million d'euros investis** ;
- ✓ une intensité carbone moyenne (scope 1, 2 et 3) de **650 tCO₂/million d'euros de chiffre d'affaires** pour les entreprises du portefeuille ;
- ✓ une intensité carbone moyenne de **158 tCO₂/million** d'euros de PIB pour les investissements en dette souveraine.

	Encours en M€	Émissions financées en ktCO ₂				Intensité carbone des entreprises	Intensité carbone des États	Empreinte	Taux de couverture des données carbone	Température implicite du portefeuille
		SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3	SCOPE 123	tCO ₂ /M€ CA	tCO ₂ /M€ PIB	tCO ₂ /M€ investis		°C
BTP-PRÉVOYANCE	12 166	466	51	1 952	2 469	647	160	358	59%	2,14
PRODIGÉO ASSURANCES	66	2	0	6	9	522	146	217	61%	2,02
SAF BTP IARD	496	26	2	89	117	722	151	394	77%	2,15
SAF BTP VIE	4 404	162	18	661	842	651	153	341	67%	2,17
Périmètre consolidé	17 131	657	72	2 708	3 437	650	158	354	62%	2,15

Le Groupe PRO BTP n'intervient que dans l'assurance de personnes avec des produits de prévoyance, d'épargne et de retraite. Dans ce cadre, il n'existe pas d'émissions financées autres que celles du portefeuille d'investissement en actions ou obligations d'entreprises.

■ Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats

Les indicateurs climatiques présentés dans le rapport reposent sur des méthodologies reconnues de place (PCAF, MSCI ESG Research) et sur les meilleures données disponibles à date. Néanmoins, compte tenu du caractère prospectif de certaines analyses et des limites inhérentes aux données climatiques et financières, plusieurs incertitudes et hypothèses structurantes doivent être portées à la connaissance du lecteur.

1. Source de données pour le bilan carbone : MSCI.

LIMITES LIÉES À LA DISPONIBILITE ET À LA QUALITE DES DONNÉES

Une part significative des données d'émissions utilisées, en particulier pour le scope 3, repose sur des estimations modélisées lorsque les données publiées par les contreparties sont inexistantes, incomplètes ou non comparables. Ce recours à des données estimées est conforme aux dispositions de l'ESRS E1 lorsque les données primaires ne sont pas disponibles, mais il introduit nécessairement un degré d'incertitude sur le niveau absolu des émissions.

Par ailleurs, les émissions sont comptabilisées conformément au Greenhouse Gas Protocol, sans retraitement du double comptage inhérent aux scopes 2 et 3. Ce choix méthodologique n'a pas vocation à refléter le niveau réel des émissions mondiales, mais à permettre une comparaison cohérente et homogène des trajectoires d'émissions des entreprises et portefeuilles analysés.

Enfin, la calculabilité des indicateurs sur les investissements indirects reste conditionnée à la disponibilité des inventaires transparisés au niveau le plus fin. Certains fonds, OPC ou ETF détenus directement ou indirectement ne disposent pas encore de l'ensemble des informations permettant de calculer les émissions ou le risque climatique dans les systèmes existants.

LIMITES PROPRES À L'ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone constitue une mesure rétrospective, fondée sur les émissions historiques ou estimées des contreparties. Elle ne permet pas, à elle seule, d'apprécier la capacité future des émetteurs ou des portefeuilles à s'aligner sur une trajectoire bas carbone, ni d'évaluer les impacts financiers associés au changement climatique. Elle doit donc être analysée conjointement avec des indicateurs prospectifs.

JUGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET APPROCHE PRUDENTE

Plusieurs choix méthodologiques structurants ont été opérés afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la robustesse des analyses :

- priorisation de méthodologies de place largement utilisées afin de garantir la comparabilité inter-portefeuilles ;
- acceptation de certaines limites (estimations, double comptage, dépendance aux scénarios) considérées comme inévitables à ce stade du développement des pratiques climatiques.

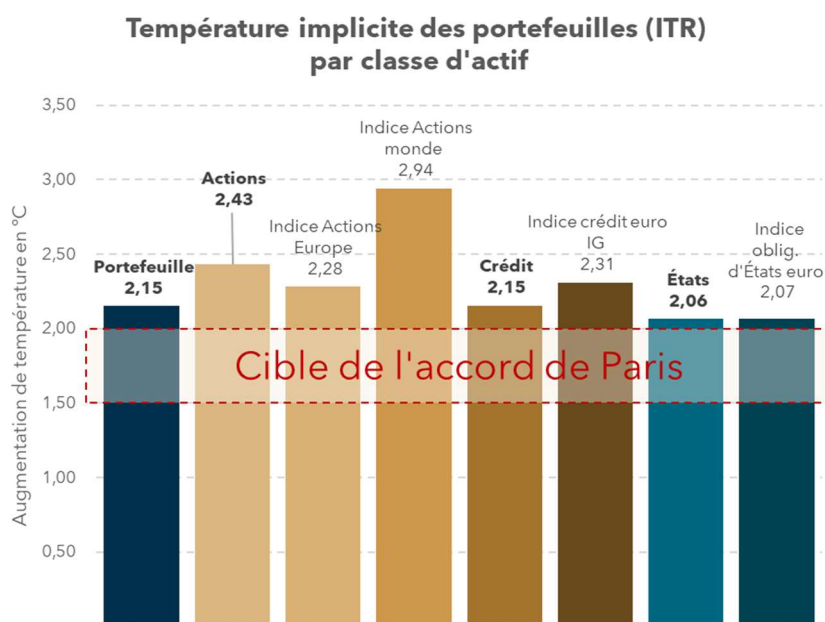
Les méthodologies et hypothèses associées sont susceptibles d'évoluer dans le temps, en fonction des progrès des cadres réglementaires, de l'amélioration de la qualité des données publiées par les entreprises et de l'évolution des méthodologies de place.

3. Alignement avec l'accord de Paris et trajectoire de température des portefeuilles

Dans le cadre de sa stratégie climat, PRO BTP évalue depuis 2025 l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs de l'accord de Paris en utilisant les indicateurs de température implicite "Implied Temperature Rise" (ITR), issus des méthodologies développées par MSCI et cohérents avec les cadres internationaux portés par la Science Based Targets initiative (SBTi).

Cet indicateur agrège les trajectoires d'émissions prospectives des entreprises et des états en portefeuille (scopes 1, 2 et estimations sur le scope 3) et permet d'estimer le niveau de réchauffement global auquel ces trajectoires contribuent, en comparaison avec les budgets carbone compatibles avec les scénarios Net Zero de référence.

Ces estimations intègrent donc les engagements de transition des émetteurs, leur crédibilité au regard des cadres de référence SBTi (objectifs validés ou non), ainsi que les dynamiques sectorielles différenciées en matière de décarbonation.



À fin 2025, la température implicite des portefeuilles d'actifs cotés du Groupe est estimée à 2,15°C, traduisant un niveau d'alignement encore perfectible avec une trajectoire compatible avec l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris.

Cet indicateur, calculé selon des méthodologies de MSCI, repose sur l'agrégation des trajectoires d'émissions prospectives des émetteurs en portefeuille (scopes 1, 2 et estimations du scope 3).

Les analyses de température implicite couvrent les principales classes d'actifs cotés représentant au total 50,5 % du bilan des entités concernées, avec un niveau de couverture élevé : 98 % du portefeuille actions, 94 % du portefeuille crédit et 97 % du portefeuille États.

Le niveau observé de 2,15°C reflète les efforts engagés par le Groupe en matière de décarbonation, notamment à travers les politiques de désengagement du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles mises en œuvre depuis 2019, tout en soulignant la nécessité de poursuivre ces actions pour converger vers une trajectoire compatible avec les objectifs climatiques internationaux.

L'analyse par classe d'actifs met en évidence des niveaux d'alignement différenciés :

- ✓ **le portefeuille Actions (2,43 °C)** apparaît plus favorablement positionné que l'indice global « Actions monde » (MSCI ACWI Investable Market Index), mais demeure légèrement moins aligné que l'indice européen (STOXX® Europe 600), en raison notamment d'une exposition du portefeuille aux marchés internationaux ;
- ✓ **le portefeuille Crédit (2,15 °C)** présente un niveau d'alignement plus favorable que celui de son univers d'investissement de référence (Bloomberg Euro Corporate Index) ;
- ✓ **le portefeuille États (2,06 °C)** affiche un niveau d'alignement globalement cohérent avec celui de son indice de référence (Bloomberg Euro Treasury Index).

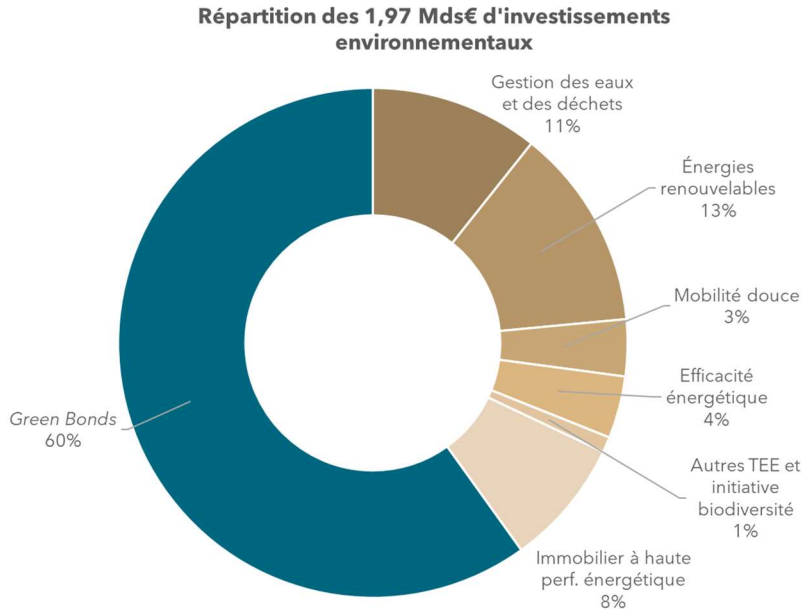
Dans ce contexte, PRO BTP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer la robustesse méthodologique et la couverture de ses analyses d'alignement climatique. Cet indicateur est mobilisé dans une logique de pilotage prospectif du risque climatique, en complément des métriques historiques telles que l'empreinte carbone et l'intensité carbone.

L'amélioration progressive de la température implicite repose sur plusieurs leviers :

- ✓ la réallocation des portefeuilles vers des activités et des émetteurs alignés avec des trajectoires davantage compatibles avec l'accord de Paris ;
- ✓ le désengagement progressif des entreprises les plus exposées aux risques de transition ou ne présentant pas de stratégie climat suffisamment crédible ;
- ✓ le renforcement de l'engagement actionnarial, ciblant prioritairement les émetteurs à fort levier d'émissions, afin d'encourager l'adoption d'objectifs climatiques validés SBTi et la mise en œuvre de plans de transition robustes.

4. Les investissements en actifs à impacts environnementaux

La stratégie d'investissement à impact environnemental de PRO BTP s'appuie sur une politique dynamique orientées vers des projets à fort impact qui représente 1,97 milliards d'euros d'investissements à fin 2025, soit 11,5 % des actifs totaux du périmètre consolidé.



■ Programme de déploiement de *green bonds*

Les obligations vertes (*green bonds*) se différencient des obligations classiques par un engagement des émetteurs sur un usage précis des fonds récoltés pour financer des projets environnementaux. Il s'agit d'un outil incontournable pour le financement du développement durable qui permet de diriger les flux financier vers :

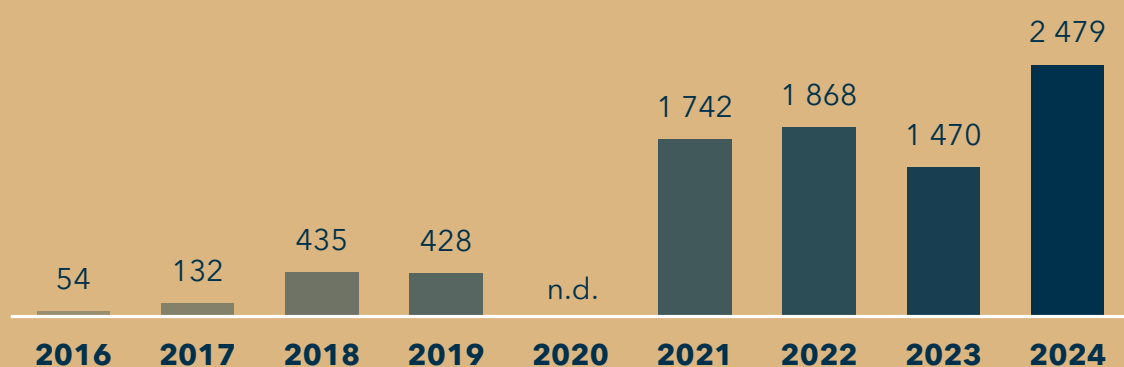
- ✓ la **transition énergétique** ;
- ✓ la **mobilité propre** ;
- ✓ l'**efficacité énergétique** ;
- ✓ la **préservation de la biodiversité**.

Fin 2025, l'encours d'investissements dans des obligations vertes s'élevait à **1 182 millions d'euros, soit 7 % des encours totaux**.

■ Fonds d'infrastructures

Une trentaine de fonds (**plus de 360 millions d'euros** d'investissement) sont dédiés à la **transition énergétique**, représentant plus de 350 projets aussi variés que des fermes éoliennes, des centrales photovoltaïques, des centrales de biogaz, des réseaux électriques intelligents, des installations de traitement des déchets, des réseaux de chaleur, etc.

Production d'électricité décarbonée par les investissements de PRO BTP (GWh)



Les investissements « *greenfields* », c'est-à-dire le financement de nouveaux projets d'infrastructures, réalisés il y a quelques années sont arrivés à maturité avec plus de 2 479 GWh d'électricité décarbonée produite en 2024, soit l'équivalent de la consommation de 500 000 foyers français.



■ **Fonds de capital investissement**

Sept millions d'euros sont investis dans des entreprises dédiées à la transition énergétique et à la gestion des déchets. Les prises de participation de ces fonds sont le plus souvent réalisées dans des entreprises positionnées sur l'efficacité du réseau électrique, la consommation énergétique des bâtiments, la gestion de l'eau ou le pilotage de l'empreinte carbone des entreprises.

PRO BTP Innovation soutient les entreprises de demain

En 2018, PRO BTP s'est lancé dans un plan de soutien à l'innovation en déployant une enveloppe de 15 millions d'euros dans le développement de plusieurs secteurs en synergie avec son activité : les technologies du BTP et de la Construction, de l'assurance et de la santé. La création de la société de capital-risque PRO BTP Innovation permet au Groupe de sélectionner les entreprises les plus prometteuses tout en assurant une gestion financière rigoureuse de ces investissements.

■ **Fonds immobiliers**

159 millions d'euros sont investis dans des fonds conçus pour répondre aux enjeux environnementaux : lutte contre le changement climatique, contribution au développement de constructions plus respectueuses de l'environnement (optimisation de la consommation énergétique, consommation d'eau, diminution et maîtrise de la production de déchets, soutien au développement des énergies renouvelables...).



G.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La traduction des objectifs des accords de Kunming-Montréal au sein du portefeuille d'investissement du Groupe PRO BTP en actions concrètes est un des axes majeurs d'évolution de la politique d'investissement durable. La feuille de route définie par le groupe de travail depuis 2024 réunissant la Direction des Investissements, PRO BTP FINANCE et le Pôle RSE Groupe ont ainsi défini les actions prioritaires pour les prochaines années :

- ✓ **améliorer la détection** des secteurs et entreprises à risque afin d'affiner la politique d'exclusion et de désengagement ;
- ✓ **intégrer des critères de biodiversité** dans la politique d'investissement et dans la politique d'engagement ;
- ✓ **contribuer activement** à la préservation et à la restauration de la biodiversité au travers d'investissements à impact.

En 2025, plusieurs actions ont été menées.

- ✓ **Données biodiversité** : l'intégration de données complémentaires sur le thème de la biodiversité a démarré dans les systèmes d'information, notamment ENCORE² et MSCI. La phase d'étude et d'affinage des métriques se poursuivra en 2026.
- ✓ **Engagement** : les chaînes de valeur qui présentent les impacts les plus importants ont été identifiées (aliments et boissons, infrastructure et mobilité, énergie et carburant, mode) et font l'objet d'une attention particulière pour la politique d'engagement et de vote. PRO BTP FINANCE a notamment rejoint l'**initiative Spring**³ des PRI et s'est consacré aux problématiques concernant l'huile de palme pour le secteur de la grande distribution en 2025.
- ✓ **Investissements à impact** : PRO BTP a rejoint en 2024 l'initiative de place Biodiversité. L'objectif du groupe d'investisseurs est de favoriser le développement de méthodologies performantes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière. Dans le cadre de cette initiative de place, le Groupe a déployé **5 millions d'euros** en 2025. Plusieurs autres investissements en faveur de la biodiversité sont à l'étude.

2. ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) est une initiative soutenue par le programme des Nations unies pour l'environnement facilitant l'analyse des pressions et ses dépendances relatives à la biodiversité :

<https://www.encorenature.org/>

3. <https://www.unpri.org/investment-tools/stewardship/spring>

H.Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La prise en compte des critères ESG dans le dispositif de gestion des risques permet d'assurer l'identification, la quantification et la gestion des risques de durabilité contribuant ainsi à garantir la mise en œuvre de la stratégie RSE.

1. Dans la politique de gestion des risques

La prise en compte des facteurs ESG passe notamment par leur intégration progressive dans les politiques écrites du Groupe. Ainsi, les politiques encadrant les processus clés (investissement, finance, rémunération, achats) intègrent les enjeux de durabilité dont le changement climatique. Les travaux relatifs au plan de transition du Groupe sont en cours de structuration et viendront, à terme, préciser les trajectoires et actions nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, depuis 2020, le dispositif de gestion des risques déployé au sein du Groupe PRO BTP s'inscrit dans une démarche structurée de prise en compte des risques de durabilité, en commençant par les risques climatiques. Un **registre des risques de durabilité** a été établi, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Cette approche s'appuie sur une consultation de l'ensemble des directions du Groupe, avec une attention particulière portée aux risques climatiques, articulée autour des deux catégories risques physiques et risques de transition.

Les nouvelles exigences réglementaires ont été intégrées, notamment à travers le QRT S.06.04, qui évalue l'exposition des portefeuilles financiers aux risques physiques et de transition.

Une **feuille de route spécifique** a été définie et sa mise en œuvre initiée avec l'introduction d'un **stress test climatique** dans le rapport ORSA ; en 2025, cette approche a été étendue à l'entité SAF BTP IARD et au risque immobilier physique. En 2026, le recours à l'outil MSCI permettra l'analyse de scénarios à long terme.

Ces travaux ont permis :

- ✓ de mieux comprendre les impacts potentiels des risques de transition ;
- ✓ d'identifier les facteurs de risque prioritaires ;
- ✓ de préciser les données nécessaires pour quantifier ces risques.

La présentation des premiers résultats a contribué à la **sensibilisation des instances** de gouvernance et des directions métiers aux impacts financiers des risques climatiques. Les travaux menés dans le cadre de la **CSRD**, notamment l'analyse de **double matérialité**, contribuent aussi à affiner l'identification des risques de durabilité et des indicateurs à suivre.

■ Identification des risques climatiques

RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques résultent :

- de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (canicules, fortes précipitations, inondations) ;
- de phénomènes chroniques tels que la hausse durable des températures ou le stress hydrique.

Ces risques peuvent impacter l'immobilier physique (exploitation et investissements), les engagements assurantiels (notamment les garanties arrêt de travail fortement sensibles aux intempéries) et les sites opérationnels qui ont fait l'objet d'une analyse spécifique.

RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition identifiés sont liés :

- à l'évolution du cadre réglementaire (prix du carbone, normes énergétiques, taxonomie, CSRD, ...);
- aux mutations technologiques ;
- aux transformations des marchés et préférences des assurés ;
- aux contraintes de financement affectant certains secteurs carbonés ;
- aux risques juridiques associés à la responsabilité climatique.

Ces risques peuvent impacter les actifs et les passifs du bilan ainsi que les activités opérationnelles.

En complément de ce processus de cartographie des risques auxquels le Groupe est exposé, le travail d'identification des risques a également porté sur les risques susceptibles d'impacter l'activité du BTP et donc indirectement celles du Groupe (interruption des chantiers à la suite d'événements climatiques, coûts accrus de prévention/sécurité, normes environnementales et énergétiques).

Enfin, les risques environnementaux et leur évolution sont également traités dans le cadre du suivi des risques émergents : la pollution de l'air, la gestion de l'eau et l'effondrement de la biodiversité ont notamment été analysés.

■ Feuille de route et perspectives

- ✓ **Création d'une grille de scoring** pour évaluer la criticité des risques de durabilité par activité et par portefeuille ;
- ✓ Intégration explicite des **risques liés à la biodiversité** dans les risques environnementaux ;
- ✓ **Formalisation d'un dispositif renforcé de gestion des risques climatiques**, incluant des seuils d'alerte, des plans d'adaptation et un suivi régulier des expositions ;
- ✓ **Poursuite de l'intégration des risques de durabilité dans les politiques écrites.**

■ Perspectives à moyen terme

- ✓ Étude et mise en œuvre de scénarios climatiques à long terme, en complément du scénario à court terme actuel
- ✓ Renforcement du suivi des risques émergents
- ✓ Articulation entre les travaux CSRD (rapport de durabilité) et les exercices internes, afin d'assurer une intégration cohérente des enjeux de durabilité dans le dispositif de gestion des risques
- ✓ Plan de transition

La démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de transparence renforcée vis-à-vis des parties prenantes.

2. Approche qualitative du risque climatique

■ Définition et méthodologie

L'approche qualitative consiste à identifier l'assiette des actifs potentiellement exposés au risque climatique à partir de critères qualitatifs : secteurs ou pays particulièrement exposés aux différents risques climatiques.

Les actifs potentiellement exposés à ces risques sont les suivants.

Classe d'actifs	Expositions considérées comme risquées	Risques couverts
Obligations souveraines et assimilées	Émetteurs souverains dans les zones risquées ⁴	Risque physique
Actifs d'entreprises : obligations et actions cotées	Émetteurs dans des secteurs exposés au risque de transition ⁵ : énergies fossiles, secteurs intensifs en énergie, logement, construction, <i>utilities</i> et transport	Risque de transition
Immobilier physique et papier	Tout l'immobilier est exposé au risque physique par définition. Le risque de transition se matérialise par une perte de valeur du bien ou des consommations énergétiques accrues dans les conditions de températures extrêmes.	Risque physique et de transition
Actifs d'entreprises et projets non cotés : infrastructures et capital investissement	Estimation de la part des fonds dans les secteurs exposés négativement au risque de transition : énergie, automobile, transport, tourisme, matériaux de construction, agro-alimentaire et produits forestiers. Les investissements exposés positivement sont exclus de l'exposition : investissements ciblés TEE (énergie propre, efficacité énergétique, mobilité douce etc.)	Risque de transition

⁴ Niveau de vulnérabilité aux risques physiques par pays S&P.

⁵ Battiston et al., 2017.

■ Part des actifs exposés au risque climatique

À fin 2025, l'exposition au risque climatique, c'est-à-dire sans considérer ni la probabilité de survenance du risque à un horizon donné, ni la quantification des pertes en cas de réalisation du risque, est la suivantes.

	Exposition aux risques physiques et de transition	Part des actifs totaux
BTP-PRÉVOYANCE	2 096 M€	17 %
SAF BTP VIE	612 M€	14 %
SAF BTP IARD	72 M€	14 %
PRODIGÉO ASSURANCES	1,6 M€	2 %
Périmètre consolidé	2 781 M€	16 %

Afin d'affiner la méthodologie de mesure du risque climatique, PRO BTP a souscrit début 2025 plusieurs outils et sources de données visant notamment à intégrer les actifs non cotés dans l'analyse et à améliorer la mesure du risque sur les actifs immobiliers.



■ Mitigation du risque climatique

Mesurer et réduire le risque climatique dans les investissements reste complexe. Néanmoins, PRO BTP a engagé dès 2019 des actions concrètes pour limiter ce risque, notamment par :

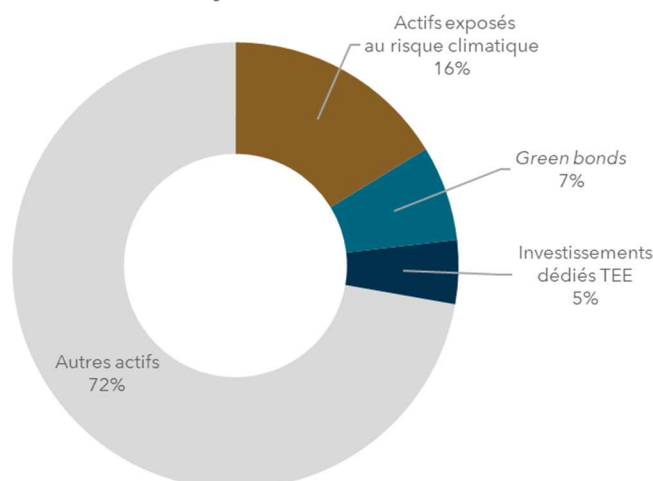
- ✓ le désengagement progressif du secteur du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles ;
- ✓ un vaste plan de rénovation énergétique de l'ensemble du parc immobilier détenu.

Pour PRO BTP, la meilleure façon de réduire le risque climatique est d'investir dans les entreprises, projets et technologies qui, loin de perdre de la valeur, verront au contraire leur valeur se maintenir, voire augmenter, en cas de choc climatique. Cela passe par une stratégie d'investissement à impact dans la TEE, qui s'appuie sur deux leviers principaux :

- ✓ **soutenir les entreprises dans leur transition**, en finançant leurs projets *via* des *green bonds* ;
- ✓ **investir directement dans des projets** par des prises de participation ou des financements en dette.

Aujourd'hui, plus d'un tiers du portefeuille d'actifs non cotés de PRO BTP est dédié à ces thématiques. Ces investissements sont détaillés dans le chapitre F.4, « Les investissements en actifs non cotés à impacts environnementaux ».

Mitigation du risque climatique par l'investissement à impact



3. Approche quantitative du risque climatique

■ Périmètre et méthodologie

La méthodologie MSCI *Climate Value-at-Risk (Climate VaR)* permet de mesurer de manière quantitative et prospective, l'exposition des entreprises et des portefeuilles aux risques et opportunités liés au changement climatique, en traduisant ces impacts en variation potentielle de valorisation. Le *Climate VaR* exprime, pour un scénario climatique donné, la part de la valeur actuelle de l'entreprise (EVIC) susceptible d'être affectée par les coûts et bénéfiques futurs liés au climat jusqu'à un horizon à 2100.

Le calcul de la *Climate VaR* a été mis en œuvre sur les actifs cotés (actions, obligations d'entreprises et souveraines) détenus par les entités d'assurance de personne de la SGAPS BTP : BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE (hors Unités de Comptes), SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES. Ces actifs cotés représentent 54 % du bilan des entités concernées, avec un niveau de couverture élevé : 86 % du portefeuille actions, 100 % du portefeuille crédit et 59 % du portefeuille d'obligations souveraines et assimilées.

La méthodologie repose sur les scénarios climatiques de référence du *Network for Greening the Financial System*⁶ (NGFS) et intègre trois piliers :

- le **risque de transition** lié aux politiques climatiques et aux coûts de réduction des émissions (scopes 1, 2 et 3), les opportunités technologiques associées au développement des solutions bas carbone. La mesure du risque de transition passe essentiellement par une actualisation du prix futur du carbone selon le scénario considéré ;
- les **risques physiques directs** correspondant aux impacts financiers des aléas climatiques chroniques (chaleur et froid extrêmes, hausse des précipitations...) et aigus (inondations, feux de forêts, cyclones...) sur les actifs et les opérations. Il est capturé par l'actualisation des surcoûts liés à l'augmentation des primes d'assurances en tenant compte de la localisation des bâtiments d'exploitation des entreprises ;
- les **risques macro-économiques physiques indirects**, mesurant l'impact des événements climatiques sur la croissance et la valeur des entreprises : baisse de la consommation, stress sur le système financier, perturbation des chaînes d'approvisionnement...

⁶ *Network for Greening the Financial System* (NGFS) : réseau de banques centrales et d'autorités de supervision, qui vise à développer et à diffuser de bonnes pratiques pour intégrer les risques climatiques et environnementaux dans la supervision financière et la gestion des risques, notamment via des scénarios climatiques utilisés par les institutions financières.

Afin d'avoir la vision la plus complète de ses risques climatiques, PRO BTP a choisi d'étudier les scénarios NGFS suivants :

- un scénario central capturant le risque lié à la situation actuelle : **3 °C Current Policies**⁷ (ou 3 °C NDC si le premier est indisponible). Ce scénario est associé à un risque de transition nul et à des risques physique et macro-économique très importants. C'est le scénario qui présente le risque physique le plus intense des scénarios NGFS ;
- un scénario intermédiaire associé à un risque physique un peu plus faible que dans le scénario précédent et un risque de transition faible **3 °C Fragmented World**⁸ ;
- un scénario avec un risque de transition très important associé à une réduction du risque physique par rapports aux scénarios 3°C : **1,5 °C Disorderly**⁹ (ou *1,5 °C Orderly* si le premier est indisponible). Ce scénario est celui qui présente le risque de transition le plus important et le plus violent.

Conformément à une approche prudente de gestion des risques, les *Climate VaR* sont analysées selon une hypothèse dite d'« *aggressive outcome* », correspondant à une matérialisation sévère mais plausible des risques climatiques. Cette lecture conservatrice est cohérente avec les pratiques de stress-tests climatiques (ORSA, exercices ACPR) et vise à apprécier la résilience des portefeuilles dans des conditions dégradées.

Pour chaque entreprise, les flux futurs de coûts et profits climatiques sont projetés, actualisés en valeur présente et rapportés à la valeur actuelle, afin d'obtenir un *Climate VaR* exprimé en pourcentage. Agrégé au niveau portefeuille, cet indicateur complète l'empreinte carbone et les analyses d'alignement climatique en apportant une lecture financière prospective des risques climatiques.

⁷ Scénario « *3 °C Current Policies* » : scénario climatique dans lequel seules les politiques climatiques actuelles sont prises en compte, conduisant à une trajectoire de réchauffement d'environ 3 °C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel.

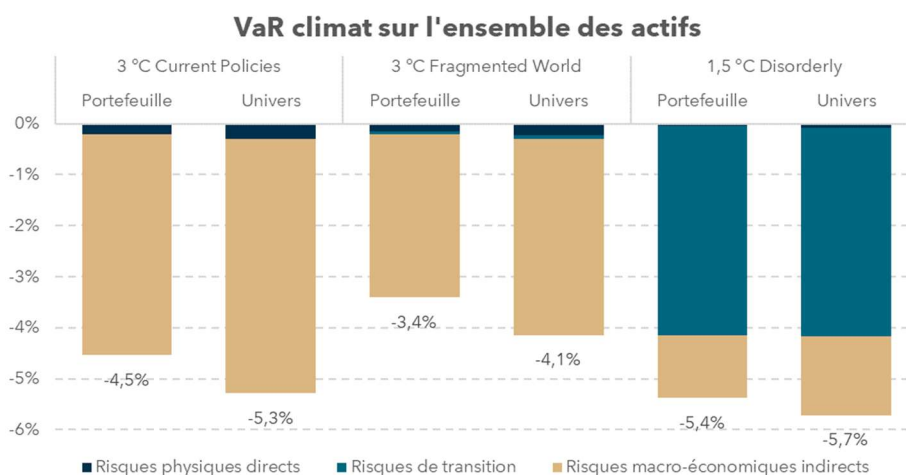
⁸ Scénario « *3 °C Fragmented World* » : scénario climatique marqué par une action climatique hétérogène et peu coordonnée entre régions, conduisant à une trajectoire de réchauffement d'environ 3 °C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel.

⁹ Scénario « *1,5 °C Disorderly* » : scénario climatique dans lequel des mesures climatiques tardives et abruptes sont mises en œuvre, entraînant une transition désordonnée mais permettant de limiter le réchauffement global à environ 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel.

■ Analyse du risque climatique

Les résultats de *Climate VaR* sont destinés à alimenter l'analyse globale des risques financiers liés au climat, en complément des dispositifs de gestion des risques existants, et à identifier les émetteurs et les secteurs les plus exposés pour affiner la politique de décarbonation des actifs.

Risque de baisse de valeur des actifs liés au risque climatique exprimé par rapport à la valeur totale des actifs au bilan		Risques physiques directs	Risques de transition	Risques macro-économiques indirects	Total
3 °C Current Policies	Portefeuille	-0,2%	0,0%	-4,3%	-4,5%
	Univers	-0,3%	0,0%	-5,0%	-5,3%
3 °C Fragmented World	Portefeuille	-0,2%	0,0%	-3,2%	-3,4%
	Univers	-0,2%	-0,1%	-3,9%	-4,1%
1,5 °C Disorderly	Portefeuille	-0,1%	-4,1%	-1,2%	-5,4%
	Univers	-0,1%	-4,1%	-1,5%	-5,7%



- ✓ Quel que soit le scénario considéré, l'analyse met en évidence le fait que la politique d'investissement du Groupe permet de **limiter l'exposition au risque climatique** par rapport à son univers d'investissement de référence.
- ✓ Dans le scénario **3 °C Current Policies**, caractérisé par des risques physiques importants et des effets macro-économiques significatifs, le niveau de risque du portefeuille demeure relativement maîtrisé (-4,5 %) :
 - les **risques physiques directs** apparaissent très limités. Le portefeuille étant majoritairement investi en Europe, il bénéficie d'une exposition globalement moindre aux aléas climatiques extrêmes. Certains émetteurs concentrent toutefois une part significative du risque, en raison de leur implantation dans des zones vulnérables (zones côtières, régions exposées aux vagues de chaleur ou aux événements climatiques sévères), notamment dans les secteurs du tourisme, du transport aérien et de l'énergie ;
 - le risque principal provient des effets **macro-économiques** (-4,3 %), en particulier sur les secteurs cycliques tels que les entreprises financières et celles du secteur automobile, particulièrement sensibles aux chocs économiques induits par le changement climatique.

- ✓ Dans le scénario **1,5 °C Disorderly**, caractérisé par une transition rapide et désordonnée vers une économie bas carbone, le niveau de risque demeure également contenu (-5,4 %), tout en reflétant une modification de sa structure.
 - le **risque de transition** est plus marqué et se concentre logiquement sur les secteurs à forte intensité carbone, tels que l'énergie, l'automobile et la chimie ;
 - la réduction des risques physiques associée à ce scénario ne compense que partiellement l'augmentation des risques de transition.

Ces résultats confirment la pertinence de la stratégie d'investissement du Groupe, qui permet de limiter l'exposition aux risques climatiques tout en identifiant les principaux facteurs de vulnérabilité sectorielle. Ils constituent un élément structurant dans le pilotage des risques et l'orientation progressive des portefeuilles vers des trajectoires compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris.

■ **Limites méthodologiques de l'exercice de quantification des risques climatiques**

Les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où l'exercice de quantification du risque climatique repose sur des hypothèses et des modèles encore en développement, ainsi que sur des données parfois incomplètes ou hétérogènes.

En premier lieu, la disponibilité et la qualité des données constituent une limite importante. Si la couverture des actifs cotés est globalement satisfaisante, certaines classes d'actifs – notamment les actifs non cotés, l'immobilier ou certaines contreparties souveraines – ne sont pas encore évaluées par ce modèle. La prise en compte du risque climatique sur les actifs immobiliers physiques et papier est en cours de mise en place et sera intégrée à l'analyse à partir de 2026.

En second lieu, les résultats dépendent fortement des hypothèses de scénarisation climatique, notamment celles issues des scénarios de référence du NGFS, qui reposent eux-mêmes sur des conventions de modélisation (rythme de transition, prix du carbone, évolution technologique). Ces hypothèses peuvent conduire à des écarts significatifs dans l'évaluation des impacts selon les scénarios retenus.

Par ailleurs, les modèles utilisés appréhendent principalement les risques négatifs associés au changement climatique, sans refléter pleinement les opportunités liées à la transition écologique. À ce titre, certains investissements contribuant positivement à la transition – tels que les obligations vertes (*green bonds*) ou les infrastructures bas carbone – peuvent ne pas être intégralement valorisés dans les métriques de risque utilisées, conduisant à une vision potentiellement conservatrice du profil de risque du portefeuille.

Dans ce contexte, PRO BTP inscrit cet exercice dans une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer progressivement la couverture des données, la robustesse des modèles et la prise en compte des spécificités des actifs à impact, afin d'affiner l'évaluation et le pilotage des risques climatiques.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

Les entités de prévoyance (BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES) ne sont pas concernées par le règlement SFDR.

Concernant la SAF BTP VIE les produits concernés sont présentés au chapitre A.3, « Structure des portefeuilles et chiffres clés ».



J. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

BTP-PRÉVOYANCE

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	465 981	152 564	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	51 110	32 568	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	1 951 767	1 293 663	Périmètre couvert plus important en 2025	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis	358	406		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	647	83	Intégration du scope 3 à partir de 2025	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,4%	2,7 %		
Eau	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources	54,3 %	45,6 %		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,63	ND		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces	11,9 %	2,8 %	Évolution de la méthodologie MSCI	
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	358	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1978	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles	0,7 %	0,2 %		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,3 %	13,0 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42,6 %	42,3 %		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de produit intérieur brut	160	277		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	12	12		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	1,0 %	1,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	2 177	829	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	143	117	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	6 443	4 319	Périmètre couvert plus important en 2025	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis	217	344		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	522	85	Intégration du scope 3 à partir de 2025	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,4%	3,5 %		
Eau	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources	51,2 %	55,3 %		
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,20	ND	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part d'investissement effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces	6,4 %	0,7 %	Évolution de la méthodologie MSCI	
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	4	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles	1,0 %	0,5 %		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15,8 %	14,0 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,9 %	45,0 %		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de produit intérieur brut	146	294		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	26 014	7 397	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	2 291	1 459	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	89 135	69 072	Périmètre couvert plus important en 2025	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis	394	379		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	722	63	Intégration du scope 3 à partir de 2025	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,4%	3,3 %		
Émissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources	57,2 %	47,1 %		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,51	ND		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces	8,9 %	1,8 %	Évolution de la méthodologie MSCI	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	8	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	105	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0 %	0,0 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles	0,1 %	0,5 %		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,6 %	13,2 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,6 %	43,8 %		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de produit intérieur brut	151	276		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0 %	0,0 %		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0 %	0,0 %		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂	162 371	51 788	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂	18 287	12 806	Périmètre couvert plus important en 2025	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂	660 941	498 374	Périmètre couvert plus important en 2025	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investi	341	337		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	651	61	Intégration du scope 3 à partir de 2025	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,4%	2,9%		
Eau	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources	51,3%	45,7%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,77	ND		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces	9,5%	3,0%	Évolution de la méthodologie MSCI	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	115	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	343	ND	Taux de couverture très faible ne permettant pas d'interprétation pertinente	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0%	0,0%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,3%	0,4%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,7%	13,7%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,2%	42,9%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%	0,0%		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de produit intérieur brut	153	272		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0		
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0%	0,0%		
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0,0%	0,0%		
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



www.probtp.com



x.com/probtp_groupe



linkedin.com/pro-btp-groupe



instagram.com/probtpmesvacances



youtube.com/PROBTPchanel



PRO BTP
GROUPE

